

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Première Commission**2^e** séanceLundi 8 octobre 2007, à 10 heures
New York

Président : M. Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Déclarations d'ouverture

Le Président : Ce matin, conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va entamer le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Avant que nous n'entamions nos travaux, j'aimerais faire une brève déclaration liminaire.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier tous bien sincèrement de m'avoir accordé votre confiance en me portant à la présidence de la Première Commission à sa soixante-deuxième session. Cette élection est avant tout un honneur fait à mon pays, le Sénégal. C'est aussi une mission exaltante, une responsabilité exigeante que j'entends assumer en m'inspirant du profond attachement du peuple et du Gouvernement sénégalais à la préservation de la paix et de la sécurité internationales, en me fondant sur le soutien agissant et la coopération effective de toutes les délégations et d'un secrétariat dont je bénéficie déjà, au demeurant, de la disponibilité, de l'expertise et du professionnalisme.

Les autres membres du Bureau – les Vice-Présidents, M. Ricardo Morote du Pérou, M. Roman Hunger de la Suisse et M. Bassam Darwish de la République arabe syrienne, et le Rapporteur,

M. Dainius Baublys de la Lituanie – s'associent à moi dans l'expression de ces sentiments de gratitude et de reconnaissance.

Comme nous le constatons tous, le régime mondial de désarmement et de non-prolifération se heurte depuis un certain nombre d'années à beaucoup d'obstacles, qui ont limité considérablement les avancées que nous sommes en droit d'attendre dans ce domaine. Ces obstacles, qui ne sont heureusement pas insurmontables, sont dus, dans une grande partie à la complexité des questions qui nous interpellent tous. Cette complexité fait qu'il n'a pas été possible de progresser dans les négociations et la conclusion d'un nouveau traité – par exemple, sur les armes nucléaires, les armements dans l'espace extra-atmosphérique et les matières fissiles.

Par ailleurs, au moment où la communauté internationale peine à mobiliser les moyens financiers pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, on constate une augmentation croissante des dépenses militaires, qui ont dépassé la somme de 1,2 trillion de dollars en 2006. Pourtant, en dépit de cette augmentation des dépenses militaires, l'insécurité persiste et se répand dans bien des régions du monde.

En outre, l'absence de plan consensuel visant à réaliser l'objectif du désarmement nucléaire fait ressortir encore davantage les menaces de prolifération

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



et le développement du phénomène du terrorisme à l'échelle planétaire.

Cependant, à côté de ces quelques aspects préoccupants que je viens de souligner, et qui peuvent laisser perplexe, figurent quelques avancées significatives qui nous donnent des raisons d'espérer d'un avenir plus sûr. En effet, la conviction que seule la coopération multilatérale peut nous permettre d'atteindre nos objectifs est de plus en plus partagée. Il y a aussi que si l'armement nucléaire se maintient encore à un niveau élevé, les rapports d'experts indiquent une certaine baisse dans ce domaine, et des voix s'élèvent de plus en plus pour exiger l'élimination complète des armes nucléaires.

De même, dans le domaine des armes chimiques et biologiques, les normes globales de maîtrise et de contrôle de leur expansion se sont renforcées d'année en année. Les États à travers le monde poursuivent leurs efforts visant à exercer un contrôle strict en matière de prolifération et à veiller à ce que les armes de destruction massive ne tombent dans les mains de terroristes. De plus, le moratoire sur les essais nucléaires continue de tenir.

Enfin, il faut le souligner avec force, la résolution intitulée « Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques », adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale et qui vise à jeter les bases d'un futur traité sur le commerce des armes, marque un pas important vers la mise en place de normes internationales dans le domaine des armes classiques.

À la lumière de cette avancée, je voudrais en appeler à la poursuite de nos efforts communs, afin que nous puissions faire de la Première Commission une instance d'impulsion qui, grâce à la clairvoyance de ses membres, continuera de guider la communauté internationale sur les sujets sensibles qui sont portés devant cette instance.

Des sujets sensibles et complexes, nous aurons à en débattre dans le cadre du débat thématique prévu pour les semaines à venir.

Comme l'indique le document A/C.1/62/CRP.2, il est prévu plusieurs échanges de vues, communications et groupes sur des sujets comme le désarmement nucléaire, la Convention sur les armes chimiques, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, la

Convention sur l'interdiction des mines, la vérification, le désarmement régional et la sécurité, les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, le mécanisme de désarmement des Nations Unies, et j'en passe.

Les États Membres peuvent réussir le pari d'un bon partage de points de vue, d'une écoute de l'un et de l'autre, pour progresser vers des résultats concrets, s'ils font preuve de sens du compromis en gardant à l'esprit les objectifs qui nous sont communs. La société civile et les organisations non gouvernementales ont toutes leur place dans cet exercice difficile mais essentiel.

En ce qui me concerne, je ne ménagerai aucun effort en vue de faciliter cet exercice. Je sais pouvoir compter sur l'appui du Bureau et de toutes les délégations, afin que l'issue de notre session soit couronnée de succès à la satisfaction de tous les États membres et de ceux qui sont en droit d'attendre de nous des résultats prometteurs pour notre avenir commun.

J'ai maintenant le grand plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Sergio Duarte, récemment nommé aux fonctions de Haut Représentant pour les affaires de désarmement. Il participe pour la première fois aux travaux de la Commission en cette qualité, mais je sais que la Commission lui est familière et que, tout au long de sa brillante carrière dans la diplomatie, il a eu l'occasion de traiter les questions dont nous sommes aujourd'hui saisis. Son expertise dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale est bien connue et appréciée. Son intervention est donc attendue de tous.

M. Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement (*parle en anglais*) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant la Commission et je me félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de nos travaux. J'associe à ces félicitations les autres membres du Bureau et je vous assure de l'entière coopération du Bureau des affaires de désarmement dans la tâche à venir.

Je sais que le Secrétaire général Ban Ki-moon suit de près les travaux de la Commission. Il a exprimé un profond intérêt pour la relance des efforts multilatéraux en matière de désarmement, de non-prolifération et de réglementation des armements, ainsi que pour l'efficacité des Nations Unies dans ce domaine. Si nous sommes capables de préserver l'esprit de bonne volonté et de coopération que je

perçois dans cette salle aujourd'hui, je suis optimiste quant aux chances de la présente session d'aboutir à des résultats probants.

À l'occasion de son élection à la présidence de la Première Commission à sa première session, en janvier 1946, Paul-Henir Spaak a demandé à toutes les délégations de se souvenir, pour la sauvegarde de leurs propres intérêts, que ceux-ci doivent s'intégrer dans le cadre plus large de l'intérêt général. Ses conseils demeurent pertinents, notamment au moment où nous examinons l'ordre du jour complexe dont nous sommes saisis. Si nous voulons réussir, il nous faut réaffirmer l'objectif commun qui est le nôtre, à savoir la consolidation de la paix et de la sécurité internationales pour les générations présentes et futures. Nous devons veiller à ce que notre architecture repose sur les bases solides de la coopération multilatérale et du respect des engagements découlant de traités.

Comme par le passé, nombre des profondes insécurités du monde naissent des menaces constituées par les armes de destruction massive. Cela n'a rien d'étonnant puisque l'existence même des armes nucléaires, biologiques et chimiques implique la menace ou le risque de leur utilisation. Nous avons vu des progrès ces dernières années dans l'élaboration de normes globales contre la prolifération et l'utilisation terroriste de telles armes. Nous devons œuvrer ensemble au renforcement des instruments existants et à la promotion de la primauté du droit dans ces domaines.

Pourtant, en ce qui concerne le désarmement nucléaire, cette « constante » des Nations Unies, pour reprendre l'expression de Dag Hammarskjöld, les progrès ont été lents et sujets à des revers. C'est une dure réalité qu'aujourd'hui, plus de la moitié de l'humanité vit dans des pays qui possèdent des armes nucléaires, et c'est une dure réalité que l'humanité tout entière continue de vivre dans l'insécurité en conséquence de cela.

On évalue à 26 000 le nombre d'armes nucléaires à l'heure actuelle, bien que, en raison des limites de la transparence, nous ne disposons pas d'un chiffre précis. Que cette estimation soit élevée ou basse, elle nous indique combien long est le chemin restant à parcourir jusqu'au désarmement nucléaire.

Pas à pas le monde doit poursuivre son voyage historique pour atteindre cet objectif. Le mois dernier, les signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) ont adopté le Document

final après leur réunion sur l'article XIV, qui réaffirme l'objectif visant l'entrée en vigueur et dès que possible du Traité. Comme l'ont souligné le Secrétaire général Ban Ki-moon et son prédécesseur, Kofi Annan, ainsi que plusieurs délégations et groupes non gouvernementaux, tant le désarmement nucléaire que la non-prolifération sont vitaux pour la paix et la sécurité internationales. Ils se renforcent mutuellement et peuvent même réduire les risques de terrorisme nucléaire, notamment en renforçant le contrôle des matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes.

Des efforts intensifs sont actuellement déployés afin de régler de façon pacifique les craintes exprimées au niveau international à propos des activités nucléaires menées en Iran et en République populaire démocratique de Corée.

Peu de progrès ont été enregistrés lors de la tenue cette année de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Conformément à leurs obligations en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, les États ont accru leur capacité à prévenir l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques et des États. Heureusement, l'immense majorité des États poursuit ses efforts pour éliminer complètement ces armes.

Les normes en matière de désarmement et de non-prolifération sont donc plus fortes que ce qu'on lit souvent dans la presse, qui ne tient pas compte du respect scrupuleux de ces normes par la grande majorité des pays.

La fabrication et la prolifération des vecteurs restent cependant un problème complexe, et il n'existe pas de traité multilatéral sur les missiles ni de signes annonciateurs d'un tel traité. Le troisième Groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles a entamé ses travaux en juin dernier, et j'espère une issue positive de ses travaux en juin 2008.

Le monde a progressé dans cette voie en établissant une norme vraiment mondiale contre les armes biologiques et chimiques, comme en atteste le fait qu'aucun État ne considère ces armes comme vitales pour leurs intérêts de sécurité. Nous avons assisté au succès de la sixième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des

armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui s'est tenue en décembre dernier, à la tenue cette année de la première réunion du nouveau cycle d'examen du Traité et à la création de l'Unité d'appui à l'application du Traité mise en place par la section de Genève du Bureau des affaires de désarmement.

Les Parties à la Convention sur les armes chimiques ont célébré le dixième anniversaire du Traité dans de nombreuses régions du monde. Entre-temps, le nombre des États parties qui ont adhéré au Traité s'est établi à 182. Parmi les tâches importantes à venir figurent la réalisation de l'adhésion universelle et le respect des délais de destruction de ces armes.

Si les Nations Unies œuvrent depuis plus de 60 ans à l'élimination de toutes les armes de destruction massive, elles ont consacré presque autant de temps à la limitation et à la réglementation des différents types d'armes classiques. Je note à ce propos que l'Article 11 de la Charte donne mandat à l'Assemblée générale, au paragraphe 1, pour examiner « les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements ». Il est approprié que cela s'effectue parallèlement et non pas dans un cadre spécifique. Les nouveaux défis auxquels nous nous attaquons ne doivent pas nous faire sous-estimer ceux d'hier.

L'Assemblée générale a adopté l'année dernière la résolution 61/89, qui prie le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux d'un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques, et de lui présenter un rapport sur la question à sa soixante-deuxième session.

Le Bureau des affaires de désarmement a reçu 97 réponses, ce qui constitue un chiffre sans précédent. En conséquence, nous avons dû différer la publication de ce rapport, eu égard aux efforts constants déployés par l'Assemblée générale pour rationaliser ses travaux, en réduisant le volume important de documentation, et assurer la plus grande brièveté.

Après que les États Membres eurent indiqué qu'il était essentiel que leurs vues figurent dans leur intégralité dans ce rapport, le Secrétariat a dû le publier en deux parties, la première a déjà été publiée; elle inclut les réponses qui ont tenu compte des exigences de brièveté. La seconde partie sera publiée le 17 octobre prochain, au début de la discussion

thématique. Ces rapports, tels qu'ils ont été reçus et après autorisation des États Membres, seront aussi accessibles sur site Web du Bureau des affaires de désarmement.

Le nombre élevé de notifications montre clairement le profond souhait des États Membres de parvenir à un tel traité, comme en témoigne le grand nombre d'États qui ont demandé à participer au groupe d'experts gouvernementaux qui doit être mis en place par le Secrétaire général afin de l'aider à élaborer un rapport sur la question, comme l'en a prié l'Assemblée générale. Il n'est pas possible d'inclure dans ce groupe tous les États Membres intéressés, mais chaque délégation pourra apporter sa contribution à l'examen de la proposition.

Par ailleurs, cette initiative a bénéficié du soutien très large de groupes appartenant à la société civile, auxquels il convient de rendre hommage pour leurs efforts en matière d'élimination des mines, des sous-munitions et des armes inhumaines.

À cet égard, j'aimerais souligner que les États parties à la Convention sur certaines armes classiques examineront la question des sous-munitions au cours de leur réunion en novembre, et que la communauté internationale attend une issue positive de cette réunion.

Il convient d'observer également la célébration cette année par les États parties du dixième anniversaire de la Convention sur l'interdiction des mines, et qu'ils tiendront leur huitième réunion, le mois prochain, en Jordanie.

Concernant le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, le rapport établi par le Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage illicite, présidé par M. Daniël Prins des Pays-Bas, renferme plusieurs recommandations qui, je l'espère, seront approuvées par la Première Commission.

J'aimerais aussi souligner l'initiative baptisée « Processus de Genève », qui vise à promouvoir la surveillance et l'exécution du Programme d'action de 2001. Cette initiative, à laquelle se sont joints des participants à la fois gouvernementaux et non gouvernementaux, a permis de faire figurer la question des armes légères sur la liste des questions prioritaires à l'ordre du jour des Nations Unies. La déclaration du Conseil de sécurité sur les armes légères, en date du 29 juin dernier, a mis également en relief l'importance de cet objectif.

Le Registre des armes classiques des Nations Unies vise à accroître la transparence des données nationales sur l'importation, l'exportation et la fabrication de sept catégories d'armes classiques majeures. J'espère que la Première Commission prendra conscience de l'importance que revêt le Registre et demandera à tous les États de faire figurer leurs propres données dans cette base de données utile.

L'instrument normalisé de notification des dépenses militaires est une autre initiative qui bénéficie de l'encouragement du Bureau des affaires de désarmement. L'utilisation de cet instrument par tous les États est un objectif louable qui mérite le soutien de la Commission.

Des travaux sur le désarmement, tels que la vérification, menés dans le cadre des Nations Unies, portent sur différents types d'armes. Je me réjouis que le Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification sous tous ses aspects ait pu convenir cette année d'un rapport contenant 21 recommandations, et je rends hommage au Président du Groupe, M. John Barrett du Canada, qui est à l'origine de ce précieux rapport.

Le Groupe de travail à composition non limitée sur la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a connu aussi une année fructueuse, en menant à terme trois sessions d'une semaine qui ont mis en relief le soutien important dont bénéficie cette initiative parmi les États Membres, tout en relevant des questions spécifiques qui devront être examinées plus avant. Je tiens à remercier l'Ambassadeur Alfredo Labbé du Chili, qui a dirigé ce groupe avec efficacité.

Dans le cadre du mécanisme de désarmement des Nations Unies, la Conférence du désarmement demeure la seule instance multilatérale mondiale de négociation en matière de désarmement. Si elle n'a pu convenir d'un programme de travail de fond, de nombreux participants et observateurs extérieurs ont noté qu'elle a mené ses délibérations dans un climat généralement positif, faisant la preuve de son appui résolu au lancement de négociations portant sur un traité relatif aux matières fissiles.

Je salue les efforts importants déployés cette année par les six Présidents de la Conférence du désarmement pour qu'elle s'acquitte de son mandat de négociation historique. Le prochain P6 disposera certainement de solides bases pour le lancement de la session de l'année prochaine.

Un autre aspect de ce mécanisme, le Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement, a conclu sa session de 2007 par un rapport sur l'émergence de nouvelles technologies en matière d'armement, y compris dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. Dans ce rapport, l'accent est mis sur les dangers liés aux progrès rapides dans le domaine de la biotechnologie et les risques croissants qui en découlent s'agissant de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Le dernier rapport est arrivé à point nommé, 2007 marquant le quarantième anniversaire du Traité sur l'espace et le cinquantième anniversaire du lancement de Spoutnik.

Le rapport élaboré cette année par le Bureau encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour sensibiliser l'opinion publique aux questions de désarmement et de non-prolifération, par l'entremise notamment d'initiatives en matière d'éducation. À ce propos, j'ai le plaisir d'informer la Commission que le Bureau des affaires de désarmement lancera prochainement un portail sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération sur le site onusien primé *Cyberschoolbus* – un site pédagogique visant à sensibiliser les jeunes et leurs professeurs aux questions mondiales. Le lancement de ce site aura lieu le 15 octobre, et j'invite toutes les délégations intéressées à consulter ce site.

Je crois que le nouvel Annuaire des Nations Unies sur le désarmement apparaîtra comme un outil précieux en matière de recherche et d'éducation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation.

Le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement remporte toujours beaucoup de succès. À ce jour, nous avons formé 700 jeunes responsables dans ce domaine, issus de différents pays du monde, en fait de toutes les régions habitées du monde. Je suis très heureux que plusieurs de ces anciens élèves soient parmi nous ce matin.

Bien que la Commission traite de questions mondiales, elle n'a cessé de reconnaître, au fil des ans, le rôle fondamental joué par les organisations régionales et les initiatives locales dans l'évolution des normes mondiales de désarmement. L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires n'est qu'un exemple à cet égard. Le monde a assisté l'année dernière à la création en Asie centrale de la première zone de ce genre au nord de l'équateur. Des efforts doivent être faits pour continuer à encourager les États dotés d'armes nucléaires à adhérer au protocole

pertinent, ainsi qu'aux protocoles aux traités établissant de telles zones.

Le Bureau des affaires de désarmement a permis de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en faisant progresser les objectifs de non-prolifération et de lutte contre le terrorisme au niveau régional, grâce à la tenue d'ateliers et de séminaires en Chine, au Ghana, au Pérou, en Jamaïque et, plus récemment, en Jordanie.

Le Bureau coordonne également les travaux des trois Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes; en Afrique; en Asie et dans le Pacifique. J'ai le plaisir d'annoncer qu'à la suite de la signature, en juillet dernier, d'un accord avec le Gouvernement népalais, le Centre Asie-Pacifique de Katmandou commencera à fonctionner dès le début de l'année prochaine. J'ai beaucoup d'estime pour les spécialistes dévoués qui travaillent dans ces centres, lesquels, en dépit de difficultés financières récurrentes, parviennent à obtenir des résultats concrets pour les régions intéressées, les gouvernements locaux et les habitants de ces régions. Parmi ces avancées figure la maîtrise du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Je remercie tous les États membres qui, par leur aide financière et politique, ont aidé ces centres dans leur tâche, et je demande à tous les autres États de se joindre à cet effort.

Je tiens maintenant à exprimer ma vive reconnaissance aux États Membres pour l'appui qu'ils ont apporté au Bureau des affaires de désarmement au cours de sa première année. À la suite de l'initiative du Secrétaire général, le Bureau fait partie intégrante du processus général des Nations Unies et continuera à fonctionner sur la base des mandats confiés à l'ancien Département. En tant que Haut Représentant pour les affaires de désarmement, je ferai tout mon possible pour être à la hauteur de la confiance que l'Assemblée générale a placée dans cette initiative de réforme, telle qu'elle est exprimée dans la résolution 61/257.

Aucun examen du désarmement ne serait complet sans qu'il soit rendu hommage aux nombreuses contributions émanant de personnes, de groupes et de secteurs de la société civile. Grâce à leurs nombreuses initiatives, ils constituent un socle politique solide pour des progrès futurs dans ce domaine. Ces personnes et ces groupes permettent à la fois de mobiliser un appui au sein de la société en faveur du désarmement et de fournir des informations sur les délibérations qui ont

lieu dans le cadre du mécanisme des Nations Unies. Nous continuons à compter sur leur appui et leur inspiration.

Pour terminer, je forme mes meilleurs vœux pour une session couronnée de succès. Réaffirmons cette année notre objectif commun, qui est d'œuvrer, de manière constructive, en faveur du désarmement et de la limitation des armements. Acquittons-nous, dès aujourd'hui, de cette tâche.

Le Président : Je remercie le Haut Représentant pour sa déclaration, qui est une invite à la négociation et qui crée une véritable atmosphère de travail pour le début de nos travaux.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : Avant de donner la parole au premier orateur, je tiens à rappeler aux délégations que leurs déclarations doivent être limitées à 10 minutes lorsqu'elles interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de plusieurs délégations. J'invite les délégations à nous aider à faire respecter cette règle pour ne pas avoir à être rappelées par le voyant lumineux qui se trouve en face d'elles.

M. Lithgow (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des membres du Groupe de Rio : Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela et de mon pays, la République dominicaine.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête des travaux de la Première Commission, en cette soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que, sous votre direction, nos délibérations à la présente session seront marquées par un objectif et un engagement renouvelés. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à la Présidente sortante, l'Ambassadrice Mona Juul de la Norvège, pour la façon dont elle a dirigé les travaux de la Commission.

Le Groupe de Rio note avec satisfaction la détermination du Secrétaire général de donner une plus grande impulsion à l'examen des questions de désarmement.

Nous félicitons l'Ambassadeur Sergio Duarte pour sa nomination aux fonctions de Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement.

Les pays du Groupe de Rio sont depuis longtemps attachés aux questions de désarmement, qui figurent parmi nos priorités au sein des Nations Unies, car nous estimons que le désarmement est un élément central des efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Groupe de Rio est préoccupé par le fait que, ces dernières années, le mécanisme de désarmement a peu progressé dans certains domaines et n'a pas progressé du tout dans d'autres domaines.

Fidèle à son attachement au désarmement et à la non-prolifération, le Groupe de Rio a appuyé la convocation cette année de deux importantes sessions : en premier lieu, la Commission du désarmement, présidée par l'Ambassadeur Elbio Rosselli de l'Uruguay et, en deuxième lieu, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier les objectifs et l'ordre du jour, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire, en vue de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, présidé par l'Ambassadeur Alfredo Labbé du Chili. Le Groupe de Rio aurait souhaité que l'on parvienne à davantage d'accords de fond. Néanmoins, il a été possible de maintenir ouvertes les voies du dialogue. Nous sommes certains qu'il nous sera possible de progresser au cours des prochaines sessions.

Le Groupe de Rio a démontré un attachement constant et de longue date aux objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Notre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, a été la première zone exempte d'armes nucléaires à forte densité de population établie par le Traité de Tlatelolco en 1967. En tant qu'États parties au Traité, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à retirer les déclarations d'interprétation faites au moment de leur accession aux Protocoles du Traité.

Le Groupe de Rio réitère son attachement à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres parties du monde. Le Groupe de Rio souhaite exprimer sa profonde inquiétude face à la menace que constitue pour l'humanité l'existence d'armes nucléaires et de doctrines de défense stratégique prévoyant l'accumulation, la mise au point et l'emploi de ces armes. Le Groupe de Rio est attaché au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et prie instamment tous les États qui ne l'ont pas

encore fait d'y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Les trois piliers du TNP sont d'égale importance, et des progrès devraient être déployés sans conditions dans ces trois domaines, en prenant en considération tous les intérêts de la communauté internationale. À cette fin, nous ne devons pas écarter la nécessité de progresser en matière de désarmement et de mettre en œuvre les 13 mesures pratiques adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000. Nous devons notamment souligner la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires d'honorer leur engagement sans équivoque à l'égard de l'élimination complète des armes nucléaires.

Le Groupe de Rio relève avec satisfaction les progrès accomplis dans les préparatifs de la Conférence d'examen du TNP en 2010. Nous soulignons qu'il importe de créer des instances subsidiaires au sein des grandes commissions de la Conférence chargées notamment d'étudier des mesures pratiques en vue de l'élimination systématique et progressive des armes nucléaires et des garanties de sécurité négatives.

Le Groupe de Rio réaffirme que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi, et que les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir des garanties effectives à cet égard de la part des États dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi le Groupe demande que soit conclu au plus vite un accord universel, sans conditions et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négatives pour les États non dotés d'armes nucléaires.

Le Groupe de Rio encourage les négociations portant sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne et espère qu'elles aboutiront au résultat escompté. Le Groupe se félicite de l'annonce faite par la République populaire démocratique de Corée de son intention de démanteler ses installations nucléaires et y voit un exemple de ce qu'il est possible de réaliser par la voie du dialogue et de la négociation.

Pour le Groupe de Rio, il incombe à tous les États parties de respecter chaque article du TNP, sans que cela remette en question leur droit au développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme le droit inaliénable des États en développement de participer aux travaux sur la recherche, la production et l'emploi dans le domaine de

l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à l'abri de toute discrimination. Notre groupe est favorable à l'échange le plus large possible d'équipement, de matériels et d'information scientifique et technologique pour des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le Groupe prend acte de la proposition visant une coopération nucléaire civile entre un État partie au TNP et un État qui ne l'est pas. Cette proposition a soulevé de nombreuses questions quant à son incidence éventuelle sur le régime de désarmement et de non-prolifération, et sur le TNP en particulier. Il est essentiel de veiller à ce que toute décision prise à cet égard n'entraîne pas l'affaiblissement du régime de désarmement et de non-prolifération mais son renforcement.

Le Groupe de Rio renouvelle son appui à la tenue de négociations, sans conditions préalables, sur un traité international interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires et d'autres engins explosifs, et comprenant un régime international de vérification.

Le Groupe de Rio appuie l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), convaincu que cela devrait s'accompagner d'une limitation de la mise au point qualitative et quantitative des armes nucléaires. Le Groupe remercie encore une fois le Secrétariat technique provisoire dont les efforts ont permis la ratification rapide du Traité, notamment par les pays qui, tout en appuyant la lettre et l'esprit du Traité, rencontrent des difficultés à cet égard.

L'élimination complète des armes chimiques et biologiques devrait figurer également parmi les principales priorités en matière de désarmement, car, de même que les armes nucléaires, elles sont aussi des armes de destruction massive. C'est pourquoi le Groupe de Rio rappelle qu'aucun de ses membres ne possède ce type d'armes. Le Groupe considère de la plus haute importance l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. Ces instruments bénéficient d'un vaste soutien international.

Dans cet ordre d'idée, le Groupe de Rio se félicite de la tenue, le 27 septembre dernier, d'une réunion de haut niveau pour célébrer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et se réjouit de la participation active de notre groupe à cette réunion. De même, nous jugeons positif le fait qu'à la sixième Conférence des

Parties chargée d'examiner la Convention sur les armes biologiques, il ait été décidé d'élaborer un Programme de suivi des intersessions, comprenant quatre réunions annuelles, avant la septième Conférence d'examen, prévue en 2011, et que l'on ait décidé la mise en place, en août de cette année, d'une Unité d'appui à l'exécution de la Convention.

Outre les craintes que lui inspire la prolifération des armes de destruction massive, le Groupe de Rio est également préoccupé par les indications d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, car aucun autre domaine des relations internationales ne connaît des déséquilibres aussi profonds sur le plan des capacités nationales, avec le risque de les voir s'aggraver dans les années à venir, avec d'éventuelles incidences sur notre sécurité collective. Le Groupe de Rio souligne la nécessité pour la Conférence du désarmement d'entamer des travaux de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que l'extrême importance que revêt le respect scrupuleux du régime juridique en vigueur pour ce qui est de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, conscient de l'intérêt commun de l'humanité tout entière pour l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Le trafic illicite des armes légères et de petit calibre constitue un problème particulièrement grave, qui exige une attention particulière de la part de la communauté internationale, en raison du grand nombre de décès que ces armes causent dans notre région et dans d'autres régions du monde. C'est pourquoi le Groupe de Rio renouvelle son plein appui à l'exécution du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, estimant qu'un effort collectif s'impose pour combattre cette activité illégale.

Dans ce contexte, le Groupe de Rio encourage toutes les initiatives visant à fournir une assistance et une coopération internationales pour renforcer l'application pleine et entière du Programme d'action, sans oublier que la responsabilité principale concernant l'application des mesures pertinentes incombe à chaque État. Le Groupe de Rio se félicite de la tenue en 2008 de la prochaine réunion biennale des États chargée d'examiner l'exécution du Programme aux niveaux national, régional et mondial.

Le Groupe de Rio accorde beaucoup d'importance aux questions des munitions. Nous

considérons que ce sujet est intrinsèquement lié au problème du trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Le Groupe de Rio juge également important de débattre des normes internationales communes régissant l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques et espère que le Groupe d'experts gouvernementaux sur la question prendra en compte toutes les vues exprimées par les États. Après la conclusion des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage illicite des armes légères et de petit calibre, le Groupe espère que nous pourrions prochainement entamer des négociations sur un traité juridiquement contraignant sur la question.

Au niveau régional, le Groupe de Rio dispose déjà de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, un instrument juridiquement contraignant.

Le Groupe de Rio exprime sa préoccupation face à l'absence d'engagement politique de la part de certains États pour prévenir la prolifération des armes classiques, y compris celles qui sont considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. À ce propos, nous saluons l'initiative de plusieurs pays d'entamer des négociations visant à réglementer l'emploi de sous-munitions. Nous espérons qu'elles aboutiront à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant destiné à renforcer le régime du droit humanitaire international.

Nous rappelons qu'il importe d'appliquer intégralement toutes les dispositions de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et en particulier de son protocole V sur les vestiges explosifs de guerre. Nous lançons un appel à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient ce protocole.

La problématique des mines antipersonnel continue d'exiger la plus grande attention de la communauté internationale. Le Groupe de Rio est conscient du bien-fondé de la Convention d'Ottawa pour lutter contre ce fléau, et lance un appel afin que cette convention acquière un caractère universel.

Avec l'aide du Service des Nations Unies sur les mines et du programme de déminage de l'Organisation des États américains, les pays du Groupe de Rio se sont engagés à faire de l'hémisphère une zone exempte de

mines antipersonnel. C'est pourquoi le Groupe de Rio souligne l'importance d'une coopération en matière de déminage et d'aide aux victimes. Le Groupe espère que les succès observés ces dernières années dans le domaine du déminage se répéteront dans les années à venir.

Les mesures de confiance adoptées sur une base volontaire par les États jouent un rôle important dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, car elles permettent de renforcer la compréhension. Elles contribuent en outre à la prévention des conflits et à la promotion des relations et de la coopération entre États.

Notre région a fourni de nombreux exemples de mesures de confiance à différents niveaux. Parmi les mesures mises en œuvre par les membres du Groupe de Rio figure la Convention interaméricaine sur la transparence dans les acquisitions d'armes classiques, instrument juridiquement contraignant.

Le Groupe de Rio considère également que les mesures de confiance doivent être encouragées au niveau mondial, en prenant en compte les besoins de sécurité des pays et des régions intéressés. En conséquence, le Groupe juge très importantes des mesures telles que, notamment, le Registre des armes classiques des Nations Unies et le système des Nations Unies de notification normalisée des dépenses militaires.

Le Groupe de Rio célèbre le vingtième anniversaire de la création du centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et les Caraïbes, qui a incontestablement permis aux pays de la région d'appliquer des mesures de désarmement dans différents domaines. Le Groupe de Rio remercie le Directeur du Centre régional pour le travail remarquable qu'il a accompli. C'est un modèle dont il faut s'inspirer.

Le Groupe de Rio coopérera avec vous, Monsieur le Président, à l'issue positive des travaux de la Première Commission et vous fait toute confiance pour atteindre un tel objectif. Vous pouvez compter sur tout le soutien et la coopération sans réserve du Groupe de Rio.

Le Président : Je rappelle aux délégations la nécessité de respecter les temps de parole.

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le

Président, pour votre élection à la tête de nos travaux, et à associer les Vice-Présidents à ces félicitations. Je vous assure du plein appui de ma délégation et de mon appui personnel et constant. Je tiens également à remercier la Présidente sortante, l'Ambassadrice Mona Juul de la Norvège, pour le travail remarquable qu'elle a accompli pendant la session précédente.

L'Assemblée générale se réunissant pour la première fois depuis que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a pris ses fonctions, nous tenons à souligner l'importance de son engagement sans équivoque à l'égard de la promotion de l'ordre du jour du désarmement, comme nous l'a rappelé ce matin l'Ambassadeur Sergio Duarte. La nomination de l'Ambassadeur Duarte aux fonctions de Haut Représentant pour les affaires de désarmement est un signe très positif, qui constitue un encouragement pour nous. Le Mexique est convaincu que, à la tête du Bureau des affaires de désarmement, le Haut Représentant sera en mesure de présenter des options qui nous permettront de progresser en ce qui concerne l'ordre du jour du désarmement. Je remercie personnellement l'Ambassadeur Duarte et lui renouvelle la ferme résolution de la délégation mexicaine de contribuer au succès de nos travaux et à son succès.

Je ne souhaite pas m'étendre trop longtemps, car la plupart des questions qui nous intéressent et nous préoccupent ont déjà été abordées dans l'intervention du Groupe de Rio ou le seront par moi-même lorsque je m'exprimerai au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. J'aimerais cependant revenir sur certains aspects importants.

Tout d'abord, ma délégation est convaincue de la possibilité de faire progresser la revitalisation de la Première Commission. Nous sommes convaincus qu'un des moyens d'y parvenir consisterait à allonger les délais pour la présentation des projets de résolution. Pour ce faire, ma délégation est disposée à réexaminer ces délais, afin de concentrer les efforts sur un examen de fond de chaque initiative. Nous exhortons les autres délégations à étudier cette possibilité.

Je tiens également à évoquer le travail accompli par d'autres instances chargées du désarmement lors des réunions qui ont eu lieu pendant la soixante et unième session.

Lors de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en

2010, qui s'est tenue récemment à Vienne, il a été possible d'adopter, non sans difficultés, un ordre du jour. Le Mexique espère que lors des préparatifs de la Conférence d'examen de 2010, les États dotés d'armes nucléaires feront preuve d'avancées en ce qui concerne l'application des mesures convenues en 2000, relatives à la destruction de leurs arsenaux. Le Mexique est convaincu que nous serons à même d'adopter des mesures efficaces pour renforcer le TNP, y compris son caractère universel.

Le Mexique constate avec inquiétude que, presque 40 ans après l'adoption du Traité, nous devons relever encore bien des défis. Nous demandons au Secrétaire général et à son Haut Représentant de rester attentifs et de surveiller de près l'évolution de la situation d'ici la tenue de la deuxième réunion du Comité préparatoire, afin d'en garantir le succès.

J'en viens au travail réalisé par la Commission du désarmement, qui a tenu sa deuxième série de négociations en avril dernier. Au cours de cette réunion, ma délégation a exprimé sa préoccupation face à l'absence d'avancées notables s'agissant du document en cours d'élaboration. Nous nous demandons s'il ne serait pas approprié de revoir l'orientation prise par la Commission et d'essayer de rechercher une approche plus concrète et pragmatique. Ma délégation est tout à fait disposée à engager des consultations officielles sur cette question avec d'autres délégations.

Je voudrais évoquer maintenant le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour, notamment la création éventuelle d'un comité préparatoire, en vue de la quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Ma délégation tient à saluer le travail accompli par l'Ambassadeur Alfredo Labbé du Chili, qui représente les pays membres du Mouvement des pays non alignés. La structure choisie a été un élément déterminant dans la présentation de différentes idées. Parmi les idées avancées par ma délégation figure la création d'un groupe d'experts chargé d'étudier d'éventuels points à inscrire à l'ordre du jour de la conférence. Nous pensons qu'il serait approprié de demander au Secrétaire général de confier cette tâche au Conseil consultatif pour les questions de désarmement. Ma délégation est tout à fait disposée à traiter de cette question, de manière officielle, avec d'autres délégations concernées.

En tout état de cause, le Groupe de travail, sous sa forme actuelle, n'est pas le lieu adéquat pour traiter de ces questions. Un délai de réflexion nous apparaît donc nécessaire avant de convoquer à nouveau le Groupe.

Pour terminer, je tiens à rappeler l'importance toute particulière que le Mexique porte aux sujets relatifs aux armes nucléaires. Le premier d'entre eux concerne la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et la résolution générale qui a servi de base à la préparation de la conférence biennale prévue en 2008. Le second a trait au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux d'un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques.

Ma délégation reviendra plus avant sur ces questions au cours du débat thématique. Pendant la présente session, elle s'efforcera également de promouvoir la question relative aux zones exemptes d'armes nucléaires. À ce propos, nous saluons l'initiative prise par la délégation de l'Indonésie.

M. Pereira Gomes (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays qui s'associent à cette déclaration.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau pour leur élection.

Je voudrais également saisir l'occasion qui m'est offerte pour saluer la nomination de l'Ambassadeur Sergio Duarte aux fonctions de Haut Représentant pour les affaires de désarmement. L'Union européenne attend avec intérêt de travailler en étroite coopération avec lui.

Je me limiterai, dans mon intervention, aux principaux défis auxquels nous sommes confrontés. Je reviendrai ultérieurement sur des points précis, notamment au cours du débat thématique. Dans un souci d'efficacité et de brièveté, ma déclaration a été écourtée. L'intégralité de cette intervention a été distribuée aux membres.

L'Union européenne est profondément attachée à la mise en place d'un système multilatéral efficace reposant sur des institutions internationales

fonctionnant correctement et un ordre international fondé sur la primauté du droit. Nous voulons que les organisations internationales, les régimes et les traités soient en mesure de répondre aux menaces à la paix et la sécurité internationales.

Les mécanismes de vérification devraient être renforcés, et de nouveaux mécanismes de vérification efficaces devraient être mis en place quand et où cela est nécessaire pour garantir le respect intégral des obligations figurant dans les traités et accords en matière de désarmement et de non-prolifération. Les violations de ces obligations devraient faire l'objet d'un traitement adéquat. C'est pourquoi l'Union européenne estime que le renforcement de l'autorité des Nations Unies devrait constituer une priorité pour toutes les nations. Dans ce contexte, le travail accompli en Première Commission et la capacité d'interaction de cette dernière avec d'autres instances des Nations Unies revêtent la plus haute importance.

Dans le Document final issu du Sommet mondial de 2005, les États Membres des Nations Unies ont reconnu que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Ces concepts de sécurité globale figurent déjà dans la Stratégie de l'Union européenne, adoptée par le Conseil européen en 2003. Nous vivons dans un monde où nous bénéficions tous de la sécurité collective, et nous souffrons tous lorsqu'elle est absente. Nous devons par conséquent parvenir d'urgence à un consensus sur les actions et les mesures qui s'imposent pour faire face aux menaces et aux défis communs.

L'Union européenne s'est engagée à respecter, appliquer et renforcer davantage les traités et accords multilatéraux sur le désarmement et la non-prolifération. Elle s'inquiète d'un risque d'affaiblissement des traités et accords en matière de désarmement et de maîtrise des armements concernant la zone européenne. Il est nécessaire de progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération conformément aux instruments internationaux pertinents et en négociant de nouveaux instruments, tels qu'un traité d'interdiction des matières fissiles.

Évitons de créer un fossé entre ceux qui donnent la priorité au désarmement et ceux qui donnent la priorité à la non-prolifération. L'Union européenne est guidée par sa stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive, ce qui l'engage à agir avec détermination en utilisant tous les instruments et

politiques dont elle dispose pour prévenir, dissuader et, lorsque cela est possible, éliminer la prolifération des programmes qui suscitent des craintes au niveau mondial.

Relever le défi posé par le danger d'une prolifération constitue un élément déterminant dans les relations de l'Union européenne avec d'autres organisations et des pays tiers. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue potentiellement la plus grande menace pour la sécurité mondiale, et l'expansion de la technologie des missiles ajoute un élément supplémentaire de préoccupation.

Les régimes des traités internationaux et les mécanismes efficaces de vérification demeurent essentiels. Ils doivent être respectés et pleinement appliqués. L'Union européenne encourage vivement l'universalité et aide des pays à mettre en œuvre au niveau national tous les traités pertinents, grâce à des actions conjointes. L'Union européenne se félicite du rapport publié récemment par le Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification.

Le terrorisme continue d'être une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. L'adoption l'année dernière par l'Assemblée générale de la Stratégie globale contre le terrorisme a démontré avec force l'unité des États Membres dans leur condamnation du terrorisme sous toutes ses formes.

L'Union européenne s'est félicitée l'année dernière de la réaffirmation de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et de la prorogation de deux ans du mandat de la Commission 1540 au titre de la résolution 1673 (2006) du Conseil de sécurité. Nous demandons la mise en œuvre intégrale de ces résolutions juridiquement contraignantes, qui constituent des mécanismes fondamentaux pour empêcher que des armes de destruction massive, leurs vecteurs ou leur fabrication, ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques à travers le monde. L'Union européenne est prête à poursuivre son aide, par le biais notamment de la mise en place d'une infrastructure juridique et administrative, de la formation des autorités nationales respectives et de la mise en commun de notre expérience en matière de mise en œuvre. Il est important que le mandat du Comité 1540 soit de nouveau prorogé. Nous appelons de nos vœux des mesures dans ce sens.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du

régime mondial de non-prolifération nucléaire, base fondamentale pour la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI, et élément important pour le développement futur des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Traité est plus vital que jamais. Nous allons continuer à préserver ce consensus sur la base du cadre établi par le TNP, en appuyant les décisions et la résolution adoptées lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 ainsi que le Document final issu de la Conférence d'examen de 2000, et nous suivrons de près la situation actuelle. L'Union européenne est pleinement attachée au cycle d'examen actuel du TNP et confirme sa Position commune, adoptée le 25 avril 2005, relative à la Conférence d'examen du TNP.

L'Accord de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ses protocoles additionnels constituent les normes actuelles de l'AIEA en matière de vérification. Pour l'Union européenne, ces protocoles font partie intégrante du système de garanties de l'AIEA, et l'adhésion à cet accord devrait être considérée comme un moyen essentiel pour vérifier le respect par les États parties de leurs obligations au titre de l'article III du TNP.

Il convient de renforcer le rôle du Conseil de sécurité en tant qu'arbitre en dernier ressort de la paix et de la sécurité internationales, afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées en cas de non-respect, notamment des obligations du TNP.

Le régime du TNP est confronté à plusieurs défis, notamment ceux que constituent le programme nucléaire iranien et l'annonce par la République populaire démocratique de Corée d'un essai d'armes nucléaires. Ces questions continuent d'être une source de vive préoccupation pour l'Union européenne, et pourraient mettre gravement en péril la sécurité mondiale.

L'Union européenne participe activement et directement à la recherche d'une solution négociée à la question nucléaire iranienne et au rétablissement de la confiance internationale dans les intentions de l'Iran. L'Union européenne demande à l'Iran de répondre positivement et rapidement aux exigences de la communauté internationale s'agissant du respect des décisions et résolutions de l'AIEA et du Conseil de sécurité, en particulier en suspendant ses activités d'enrichissement et de retraitement, ce qui créerait les conditions propices à la reprise des négociations.

À cet égard, l'Union européenne appuie la déclaration sur l'Iran, publiée le 28 septembre dernier, à New York, par les Ministres des affaires étrangères de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Russie, du Royaume-Uni et des États-Unis, avec l'appui du Haut Représentant de l'Union européenne. L'Union européenne espère que les discussions entre l'AIEA et l'Iran sur les questions en suspens permettront, d'ici à novembre, d'atteindre les objectifs établis dans le plan de travail. L'Union européenne est unie dans sa volonté de ne pas permettre à l'Iran d'acquérir des capacités nucléaires militaires et de voir résolues toutes les conséquences de son programme nucléaire en termes de prolifération.

Nous condamnons l'essai nucléaire du 9 octobre 2006, annoncé par la République populaire démocratique de Corée. Toutefois, nous saluons les mesures prises par ce même pays pour mettre en œuvre l'accord auquel sont parvenus les participants aux Pourparlers à Six, le 13 février dernier. Néanmoins, beaucoup reste encore à faire pour éliminer les dangers posés par les programmes nucléaires et de missiles balistiques de ce pays.

Nous avons été encouragés par les débats constructifs, structurés et approfondis qui se sont déroulés pendant la première partie de la présente session de la Conférence du désarmement à propos d'un traité d'interdiction des matières fissiles, et par l'élan qu'ils ont suscité, à la suite de l'initiative conjointe prise l'année dernière par les six présidents de la Conférence sur le désarmement.

À l'évidence, les efforts déployés par le P6 ont été pris en compte et se sont accélérés cette année, ce qui a conduit à la désignation de coordonnateurs pour sept points inscrits à l'ordre du jour, puis à la présentation d'un projet de décision présidentiel portant sur un programme de travail (CD/2007/L.1) et de deux autres documents (CD/2007/CRP.5 et CD/2007/CRP.6), publiés dans le cadre d'un processus authentique, progressif et rigoureux visant à clarifier encore les questions soulevées par certaines délégations sur le document CD/2007/L.1 et à leur trouver une réponse appropriée.

Ces trois documents ont renforcé notre espoir de pouvoir sortir enfin la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Nous regrettons qu'à ce jour, ces documents n'aient fait l'objet d'aucun consensus. Nous continuons d'exhorter les quelques États membres de la Conférence du désarmement qui ne

l'ont pas encore fait à se rallier au consensus sur la base des documents à l'examen pour que la Conférence du désarmement puisse, dès 2008, jouer à nouveau son rôle d'instance de négociation.

L'Union européenne estime qu'il faut empêcher une course aux armements dans l'espace. Compte tenu de la participation croissante de la communauté internationale aux activités menées dans l'espace aux fins du développement et du progrès à l'échelle mondiale, la prévention d'une course aux armements est une condition essentielle au renforcement de la stabilité stratégique et à la promotion de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a fait parvenir il y a peu sa réponse conjointe à la résolution 61/75 de l'Assemblée générale, intitulée « Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales ». Cette réponse renferme des propositions concrètes de la part de l'Union européenne en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la promotion de la coopération internationale et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Au demeurant, l'Union européenne et ses États membres participent activement aux programmes spatiaux et s'appuient de plus en plus sur l'espace pour leur développement économique et industriel et pour leur sécurité. L'Union européenne a été très préoccupée par l'essai d'une arme antisatellite, qui a eu lieu en début d'année, et par le nombre de débris dangereux qui se sont répandus dans l'espace.

La Convention sur les armes biologiques et à toxines a connu un nouvel élan lors de la sixième Conférence d'examen, qui s'est tenue l'année dernière. Nous saluons le Document final adopté par la Conférence d'examen, en particulier la décision d'élaborer un nouveau programme intersessions 2007-2010 et d'établir une Unité d'appui à la mise en œuvre.

La Convention sur les armes chimiques joue un rôle déterminant pour contrecarrer la menace des armes chimiques. En interdisant de manière vérifiable toute une catégorie d'armes de destruction massive, cet instrument se révèle unique en son genre parmi les traités de désarmement et de non-prolifération.

L'Union européenne demeure guidée par son attachement au respect, à la mise en œuvre et au renforcement plus avant des traités et accords en matière de désarmement et de non-prolifération. Se

fondant notamment sur la Stratégie de sécurité de l'Union européenne et sur sa Stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive, l'Union européenne continuera de coopérer avec ses partenaires et d'autres pays ou groupes de pays engagés dans le désarmement et la non-prolifération. Cela permettra une meilleure compréhension des positions de chacun, d'apaiser les tensions et de promouvoir le dialogue et la coopération.

Tout en prévenant la propagation des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, nous sommes résolus à freiner la prolifération et l'utilisation à mauvais escient des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, qui sont à l'origine de centaines de milliers de décès chaque année. Nous nous sommes engagés à traiter ce problème par l'entremise du Programme des Nations Unies en vue de combattre, prévenir et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous devons faire le point ensemble de nos succès et de nos échecs dans la mise en œuvre de ce programme.

L'Union européenne se réjouit de l'appui croissant dont bénéficie, dans toutes les régions du monde, un traité sur le commerce international des armes. Cet appui s'est notamment concrétisé lors de la dernière session de l'Assemblée générale, où 153 États ont voté en faveur de la création d'un Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier un tel traité. Cela s'est également traduit dans le nombre de réponses reçues par le Secrétaire général en réponse à sa demande concernant les vues des États Membres.

L'Union européenne appuie fermement l'élaboration d'un instrument global juridiquement contraignant établissant, dans le cadre des Nations Unies, des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques. L'Union européenne et ses États membres se sont engagés à jouer un rôle actif dans ce processus.

La Convention sur certaines armes classiques fait partie intégrante du droit humanitaire international, dont elle est un élément essentiel. L'Union européenne est encouragée par le succès de la troisième Conférence d'examen, tenue l'année dernière, et se félicite des résultats obtenus, qui figurent dans le Document final. L'Union européenne lance à nouveau un appel en faveur de la mise en œuvre intégrale et de l'universalisation de la Convention, et demande ainsi à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention ou d'y adhérer dès que possible.

L'Union européenne est vivement préoccupée par l'incidence humanitaire des sous-munitions. Selon nous, cette question constitue un élément fondamental du travail de la Convention. À partir de là, l'Union européenne a présenté à la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux de la Convention, en juin dernier, une proposition prévoyant un mandat de négociation sur les sous-munitions. Le Groupe d'experts gouvernementaux a ensuite recommandé à la réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention de décider de la meilleure façon d'étudier d'urgence l'impact humanitaire des sous-munitions, y compris la possibilité d'un nouvel instrument, et de prendre en compte tous les documents présentés lors de la réunion du Groupe d'experts, y compris notre proposition.

La proposition que nous avons présentée a pour objectif de conclure d'ici à la fin 2008 un instrument juridiquement contraignant interdisant l'emploi, la fabrication, le transfert et le stockage des sous-munitions, qui nuisent de manière inacceptable aux civils, et comprenant des dispositions relatives à la coopération et à l'assistance. Nous l'avons fait pour démontrer clairement la pertinence de la Convention sur les armes chimiques pour ce qui est des questions relevant du droit humanitaire international en général et des problèmes humanitaires engendrés par les sous-munitions en particulier. Nous demandons aux Hautes Parties contractantes à la Convention d'appuyer la proposition de l'Union européenne visant un mandat de négociation. L'Union européenne mettra tout en œuvre pour que sa proposition reçoive le soutien des Hautes Parties contractantes à leur réunion, le mois prochain.

Nous réaffirmons l'engagement constant de l'Union européenne à l'égard de l'action contre les mines et appuyons l'application intégrale et l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous nous félicitons des progrès réalisés jusqu'à présent. Nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention ou d'y adhérer dès que possible.

Les Nations Unies et leurs États Membres seront jugés sur leur aptitude à relever les menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Pour ce faire, l'Union européenne coopérera avec ses partenaires et d'autres pays ou groupes de pays.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de m'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau pour leur élection. Nous sommes certains que votre direction avisée et votre vaste expérience sont un gage de réussite pour les travaux de la Commission. Vous pourrez compter sur le large soutien et la coopération du Mouvement des pays non alignés dans l'accomplissement de votre tâche à la tête de la Première Commission à sa soixante-deuxième session.

Le Mouvement des pays non alignés accueille avec satisfaction la restructuration du Département des affaires de désarmement au sein du Bureau des affaires de désarmement, conformément à l'engagement du Secrétaire général de relancer l'ordre du jour du désarmement. À cet égard, nous félicitons l'Ambassadeur Sergio Duarte pour sa nomination au poste de Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement et réaffirmons le soutien sans relâche du Mouvement des pays non alignés aux travaux du nouveau Bureau.

Le Mouvement des pays non alignés souligne et réaffirme avec force que le multilatéralisme et les solutions convenues multilatéralement, conformément à la Charte des Nations Unies, constituent la seule méthode viable pour traiter les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Nous sommes fermement résolus à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental de tous nos efforts et des négociations dans ce domaine. Nous continuerons d'œuvrer à cette fin de manière constructive, notamment à la présente session de la Première Commission.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle que les progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects sont essentiels au renforcement de la paix et la sécurité internationales, et lance un appel à tous les États afin qu'ils poursuivent et intensifient les négociations multilatérales, comme il a été convenu par consensus dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en vue de réaliser le désarmement nucléaire sous un contrôle international efficace et de

renforcer les régimes de désarmement international, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

Telle qu'elle est reflétée dans le Document final issu du Sommet de La Havane, le Mouvement des pays non alignés réitère sa position de principe sur le désarmement nucléaire, qui reste sa plus haute priorité, et sur la question relative à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects, et souligne sa vive inquiétude face à l'absence de progrès dans la réalisation de l'élimination complète des arsenaux nucléaires des États dotés d'armes nucléaires.

Par ailleurs, nous tenons à exprimer notre vive préoccupation face à la mise au point d'armes nucléaires, en violation des garanties fournies par les États dotés d'armes nucléaires lors de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN).

Pour le Mouvement des pays non alignés, les initiatives de la communauté internationale en matière de non-prolifération devraient aller de pair avec les efforts en faveur du désarmement nucléaire. En outre, le Mouvement estime que les questions de non-prolifération devraient être résolues par la voie politique et diplomatique et que les mesures dans ce domaine devraient être adoptées dans le cadre du droit international, conformément aux conventions multilatérales et à la Charte.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme la nécessité pour tous les États de remplir leurs obligations dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et de prévenir la prolifération des armes de destruction massive sous tous ses aspects. Le Mouvement rappelle que les efforts déployés par les États dans le cadre du désarmement ont pour objectif final le désarmement général et complet.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme également que l'élimination complète des armes nucléaires constitue la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Par conséquent, en attendant l'élimination complète de ces armes, il convient de donner la priorité à la poursuite des efforts visant la conclusion d'un instrument universel, sans conditions et juridiquement contraignant, sur l'octroi de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

La situation complexe que nous connaissons actuellement dans le domaine du désarmement et de la

sécurité internationale est regrettable. Nous encourageons toutes les parties à redoubler d'efforts pour résoudre l'impasse actuelle en réalisant le désarmement nucléaire et la non-prolifération sous tous ses aspects.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le rôle central de la Première Commission en tant qu'instance subsidiaire fondamentale de l'Assemblée générale pour l'examen de questions importantes touchant le désarmement et la sécurité internationale, en raison notamment de la situation délicate et complexe dans ce domaine.

Le Mouvement des pays non alignés voudrait saluer le Secrétariat pour le lancement du site Web *Quickfirst* qui, nous l'espérons, sera un outil précieux pour faciliter nos travaux.

Tout en soulignant le rôle joué par la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, nous renouvelons notre appel afin qu'elle convienne d'un programme de travail équilibré et global.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement en tant qu'unique instance spécialisée de délibération au sein du mécanisme de désarmement multilatéral des Nations Unies et lance un appel aux États Membres pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique et de l'esprit de souplesse nécessaires afin de parvenir à un accord sur des recommandations fondées sur les deux points inscrits à son ordre du jour au cours du cycle actuel.

Le cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 a pris cette année un départ modeste avec la tenue à Vienne de la première session du Comité préparatoire. Nous prenons acte du fait que les délégations ont entamé un débat de fond utile. Dans ce contexte, les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP espèrent que les résultats de la première session du Comité préparatoire serviront de base pour les prochaines sessions du Comité préparatoire et de la Conférence d'examen.

Nous notons avec inquiétude l'existence de vastes stocks d'armes nucléaires et le fait que des États dotés d'armes nucléaires sont prêts à mettre au point des arsenaux encore plus vastes et perfectionnés pour ces armes. Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe de réaliser l'adhésion universelle au

TICEN, y compris de tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui contribuerait notamment au processus de désarmement nucléaire. Le Mouvement des pays non alignés rappelle que pour réaliser pleinement les objectifs du Traité, l'engagement à l'égard du désarmement nucléaire de tous les États signataires, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, est indispensable.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes biologiques saluent l'accord réalisé sur un Document final au cours de la Conférence d'examen de l'année dernière en tant que pas positif, non seulement vers la mise en œuvre de la Convention, mais aussi vers la sécurité multilatérale et la diplomatie du désarmement en général.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes chimiques prennent acte du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et lancent un appel à tous les États pour qu'ils œuvrent sans relâche au renforcement de son efficacité.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction prennent note également de la célébration du dixième anniversaire de la Convention et attendent avec intérêt la tenue prochaine de la huitième réunion des États parties, qui doit se tenir à Amman, en Jordanie, du 17 au 22 novembre prochains.

Le Mouvement des pays non alignés demeure vivement préoccupé par le transfert, la fabrication et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive et leur propagation non maîtrisée dans de nombreuses régions. Nous soulignons également l'importance de la mise en œuvre rapide et intégrale du Programme d'action des Nations Unies de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous espérons que les efforts déployés par les Nations Unies pour appliquer le Programme d'action se concentreront sur l'aide à apporter aux pays en développement afin qu'ils puissent s'attaquer au problème du transfert, de la fabrication et de la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. Nous prenons note également de la conclusion des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage illicite.

Le Mouvement des pays non alignés prend acte de la convocation du Groupe d'experts à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et regrette que le mandat du Groupe de travail n'ait pu être rempli, en raison de la position d'une délégation en particulier. Nous rappelons qu'au cours des sessions de fond du Groupe de travail, le Mouvement des pays non alignés a avancé des propositions portant sur les objectifs et l'ordre du jour d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe que l'Assemblée générale poursuive son examen minutieux de la question en vue d'aboutir, à sa soixante-deuxième session, à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de cette session, et à l'établissement d'un comité préparatoire, y compris en convoquant à nouveau le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire.

Le Mouvement des pays non alignés continue d'étudier la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, en tant que mesures positives et importantes vers l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous saluons les efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde, et appelons à une coopération et à une large consultation pour aboutir à des accords librement conclus entre les États des régions intéressées.

Le Mouvement des pays non alignés renouvelle son soutien à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale adoptées par consensus. En attendant la création d'une telle zone, le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël adhère sans tarder au TNP et soumette rapidement toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme la nécessité de respecter le droit inaliénable des pays en développement de procéder à des travaux de recherche

sur l'énergie nucléaire, la production et l'utilisation de cette énergie à des fins pacifiques, à l'abri de toute discrimination. Le Mouvement des pays non alignés souligne également la responsabilité qui incombe aux pays développés d'appuyer la légitime exigence des pays en développement à l'égard de l'énergie nucléaire.

C'est de façon collective que la communauté internationale doit s'employer à relever les graves défis auxquels elle est confrontée, pour un avenir stable et exempt d'armes meurtrières. En cette soixante-deuxième session, une volonté politique renforcée doit nous animer si nous voulons atteindre nos objectifs communs.

Pour terminer, je voudrais rappeler la nécessité pour tous les États de faire preuve de la volonté politique nécessaire au cours des réunions de la Première Commission. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés participera, de façon active et constructive, aux délibérations et négociations, en présentant notamment ses propres résolutions et décisions.

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, qui compte le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la Suède et mon pays, le Mexique.

Recevez, Monsieur le Président, nos félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Vous pourrez compter sur le soutien de la Coalition dans vos efforts, lesquels, nous en sommes certains, conduiront nos travaux vers une issue fructueuse.

Loin d'être découragée par la situation grave que connaît le régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération, la Coalition pour un nouvel ordre du jour est résolue à consacrer tous ses efforts à la réalisation de l'objectif de l'adhésion entière et universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de sa mise en œuvre. La Coalition réaffirme qu'elle est convaincue qu'en dépit des défis auxquels elle est confrontée, le TNP reste la pierre angulaire du désarmement nucléaire global et du régime de non-prolifération nucléaire.

Ses trois piliers – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – constituent la base fondamentale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Alors que nous sommes témoins de tentatives pour justifier de nouveaux investissements dans la technologie nucléaire militaire et l'élaboration de nouvelles doctrines militaires privilégiant les armes nucléaires, la Coalition pour un nouvel ordre du jour constate néanmoins quelques signes modestes susceptibles d'évoluer positivement et de réunir des conditions propices à l'adoption de mesures spécifiques visant à éliminer la menace des armes nucléaires et à consolider le régime de non-prolifération nucléaire.

Dans ce contexte, et après les débats sur des questions de fond qui se sont déroulés au cours de la première session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP à Vienne, la Coalition pour un nouvel ordre du jour espère que dans trois ans, nous serons tous en mesure d'assurer l'issue fructueuse de la Conférence d'examen. Cela se traduirait par l'adoption de mesures spécifiques visant à renforcer le TNP sous tous ses aspects, l'objectif ultime étant la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous demandons à tous les États parties de ne ménager aucun effort non seulement pour garantir que les accords découlant de la Conférence d'examen constitueront une nouvelle étape vers le désarmement nucléaire, mais aussi pour transformer ces accords en mesures efficaces et irréversibles.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour est fermement convaincue que pour garantir le succès de la Conférence d'examen de 2010, nous devons nous inspirer de l'expérience des conférences d'examen antérieures, notamment de celles qui se sont tenues en 1995 et 2000. Dans ce sens, la Coalition souligne qu'il importe de pleinement respecter et appliquer tous les engagements pris lors de ces conférences. La Conférence d'examen et de prorogation de 1995 a notamment adopté la Décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et une résolution sur le Moyen-Orient. Ces deux mesures doivent être mises en œuvre.

Dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, les États parties se sont engagés sur 13 mesures pratiques pour assurer la mise en œuvre fructueuse des objectifs énoncés dans le Traité, y compris l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux nucléaires.

Cet objectif ne s'est malheureusement pas concrétisé. Plus grave encore, on a tenté de faire fi de cet engagement sans équivoque. La Coalition pour un nouvel ordre du jour prie instamment les États dotés d'armes nucléaires d'accélérer la mise en œuvre des mesures adoptées en 1995 et 2000, qui prévoyaient l'élimination complète des armes nucléaires grâce à des efforts systématiques et progressifs.

La Coalition est fermement convaincue qu'il existe un besoin urgent de parvenir à l'universalité du TNP, ce qui permettrait non seulement de renforcer le régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire, mais de progresser aussi vers la promotion de l'objectif global de paix et de sécurité internationales. Par conséquent, nous demandons à la communauté internationale de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, et nous prions à nouveau instamment l'Inde, Israël et le Pakistan d'adhérer rapidement et sans conditions au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont des processus qui se renforcent mutuellement. D'où la nécessité d'obtenir d'urgence des progrès irréversibles sur les deux fronts. Pour ce faire, il est impératif que l'on progresse dans la mise en œuvre pleine et effective de toutes les dispositions du TNP. Une responsabilité égale devrait incomber à tous les États parties à l'égard du strict respect de leurs obligations en vertu du Traité.

En outre, les États doivent s'abstenir de mettre au point des armes nucléaires dotées de nouvelles capacités. Ils ne doivent pas non plus adopter des doctrines ou des systèmes qui estompent la distinction entre les armes nucléaires et les armes classiques, ou qui abaissent le seuil nucléaire. Une telle attitude irait totalement à l'encontre des dispositions du TNP relatives au désarmement et à la non-prolifération. Nous réitérons la conviction selon laquelle la mise en œuvre authentique de réductions irréversibles, vérifiables et transparentes des armes nucléaires augmentera la confiance de la communauté internationale et aboutira à l'élimination complète de ces armes. Aussi la Coalition continuera-t-elle à exhorter les États à prendre des mesures fermes dans ce sens.

Tant qu'il existera des armes nucléaires, il est capital que les États dotés d'armes nucléaires réaffirment et respectent pleinement les engagements existants concernant les garanties de sécurité, en

attendant la conclusion de garanties de sécurité, négociées au niveau multilatéral et juridiquement contraignantes, pour tous les États non dotés d'armes nucléaires, parties au TNP. La Coalition pour un nouvel ordre du jour espère que le nouveau cycle d'examen créera la dynamique nécessaire pour entamer des négociations sur le sujet. La Coalition pour un nouvel ordre du jour est disposée à contribuer activement à ce processus.

L'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires et de toutes les explosions nucléaires représente une mesure efficace en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. La Coalition demeure totalement opposée à tous les essais d'armes nucléaires et à toutes les autres explosions nucléaires. À maintes reprises, nous avons rappelé combien il importe de recueillir d'urgence les signatures et les ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TNP), sans retard ni conditions. D'autres progrès dans ce sens renforceront les normes existantes contre tous les essais nucléaires, prévues par le Traité.

En attendant l'entrée en vigueur du Traité, la Coalition exhorte tous les États à défendre et maintenir un moratoire sur les essais d'armes nucléaires et sur toutes les autres explosions nucléaires.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour souligne la nécessité de parvenir à une solution pacifique des questions nucléaires sur la péninsule coréenne, grâce à la mise en œuvre réussie de la Déclaration conjointe et des Mesures initiales pour sa mise en œuvre adoptées dans le cadre des pourparlers à Six. La Coalition pour un nouvel ordre du jour prie instamment la République populaire démocratique de Corée de renoncer à se retirer du TNP, comme elle l'a annoncé.

La Coalition constate les progrès accomplis concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans certaines régions, notamment dans l'hémisphère Sud et en Asie centrale. Dans ce contexte, la ratification des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk par tous les États de la région intéressée et par tous les États concernés revêt beaucoup d'importance. Le statut particulier d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie est pertinent à cet égard. Les États parties à ces traités devraient être encouragés à promouvoir leurs objectifs communs, l'objectif étant d'accroître la coopération et la communication entre zones exemptes d'armes

nucléaires et, par là, de renforcer le régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour observe que, malgré l'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient en tant que partie intégrante des résultats obtenus par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, aucun progrès n'a été accompli s'agissant de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. La Coalition exprime à nouveau son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et d'autres armes de destruction massive, et considère qu'il est urgent de prendre des mesures concrètes en vue d'atteindre cet objectif.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour rappelle que la Conférence d'examen de 2000 a reconnu la nécessité de tenir des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires.

Par ailleurs, la Conférence d'examen de 2000 a exhorté la Conférence du désarmement à convenir d'un programme de travail prévoyant la tenue immédiate de négociations sur un tel traité en vue de leur conclusion dans les cinq ans, un délai qui n'a malheureusement pas été respecté. Néanmoins, la Coalition pour un nouvel ordre du jour mesure le travail accompli pendant la session de 2007 de la Conférence du désarmement ainsi que l'engagement pris par les États membres de sortir la Conférence d'un enlisement de longue date.

La Coalition prie instamment les États membres de la Conférence du désarmement de profiter de l'élan suscité au sein de la Conférence pour tirer parti des débats de fond engagés sur tous les points de l'ordre du jour, ainsi que de la proposition présidentielle grâce à laquelle la Conférence sera en mesure de commencer ses travaux de fond et d'entamer des négociations au cours de sa session de 2008.

La réalisation de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire est une étape décisive dans la mise en œuvre d'une paix et d'une stabilité internationales durables. La Coalition pour un nouvel ordre du jour réaffirme que toute présomption de détention indéfinie d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires est incompatible avec

l'intégrité et la pérennité du régime de non-prolifération nucléaire et, plus largement, avec l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La sécurité internationale est une préoccupation collective qui exige un engagement et une responsabilité collectifs. La Coalition pour un nouvel ordre du jour estime que l'existence même des armes nucléaires et leur éventuelle utilisation constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. La nécessité d'éliminer les armes nucléaires demeure plus urgente que jamais. C'est la raison pour laquelle la Coalition pour un nouvel ordre du jour présentera un projet de résolution sur ce point de l'ordre du jour. La Coalition tient également à saisir l'occasion qui lui est offerte pour lancer un appel à tous les États afin qu'ils appuient ce projet de résolution.

M. Chen Jingye (Chine) (*parle en chinois*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission pour cette session. Nous sommes certains que vous mènerez cette session vers une issue fructueuse. La délégation chinoise vous assure, vous et les autres délégations, de son entière coopération.

Des changements profonds et complexes caractérisent la situation internationale actuelle. Les peuples du monde aspirent tous au maintien de la paix et à la promotion du développement. Cependant, dans le monde d'aujourd'hui, de nombreux facteurs de discorde et d'instabilité persistent. Les menaces classiques et non classiques à la sécurité restent graves. Tel un fantôme, la mentalité de la guerre froide hante toujours le monde.

Malgré les grands espoirs nourris par tous les pays à l'égard du processus international de maîtrise des armements et de non-prolifération, les priorités de son ordre du jour continuent de se heurter à des points de vue divergents. Avec l'évolution croissante de la mondialisation, les pays partagent des intérêts communs et dépendent, pour leur sécurité, les uns des autres. La sécurité ne saurait être l'apanage d'un seul pays.

Pour traiter efficacement des nombreux défis à la sécurité et renforcer la sécurité commune, il est capital que les pays recherchent un nouveau concept de sécurité reposant sur la confiance mutuelle, l'avantage, l'égalité et la coordination, l'adhésion au multilatéralisme, la sauvegarde et le renforcement du système juridique en matière de limitation

internationale des armements et de non-prolifération et le renforcement de la coopération internationale.

La Chine est fermement attachée au développement pacifique et poursuit une politique de défense nationale à caractère purement défensif. La Chine a toujours participé activement aux initiatives internationales en matière de limitation des armements et de non-prolifération et s'est constamment efforcée de promouvoir le règlement des questions internationales et régionales touchant la sécurité, pour lesquelles la Chine a toujours défendu et vigoureusement appliqué le nouveau concept de sécurité fondé sur la confiance mutuelle, l'avantage mutuel, l'égalité et la coordination.

La Chine accorde beaucoup d'importance à la transparence militaire et encourage vivement la confiance mutuelle dans le domaine de la sécurité entre pays. Le Gouvernement chinois a récemment décidé de faire rapport chaque année au Secrétaire général, à compter de cette année, de ses dépenses militaires pour la dernière année fiscale, et fournira à nouveau chaque année au Secrétaire général les données exigées aux fins du Registre des armes classiques des Nations Unies. Ces mesures sont une preuve supplémentaire du soutien apporté par la Chine au rôle important joué par les Nations Unies dans la promotion de la transparence dans les armements et de la confiance mutuelle dans le domaine de la sécurité entre nations.

La Chine a toujours mené une politique nucléaire responsable et transparente. La Chine a toujours été favorable à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires et a honoré son engagement de ne pas recourir en premier aux armes nucléaires ainsi que l'engagement inconditionnel de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires.

La politique de la Chine en matière de défense nationale et sa stratégie nucléaire fondée sur la défense légitime démontrent que l'arsenal nucléaire très limité de la Chine ne répond qu'à des fins purement défensives. La politique nucléaire de la Chine n'a jamais changé et ne changera jamais dans l'avenir.

La Chine ne s'est jamais soustraite à ses responsabilités en matière de désarmement nucléaire et s'emploie activement à encourager le processus international de désarmement nucléaire. Le Gouvernement chinois honore ses engagements à l'égard du moratoire sur les essais nucléaires et

encourage un examen minutieux par le Congrès populaire national du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), en vue de sa ratification prochaine.

La Chine appuie le lancement rapide de négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles à la Conférence du désarmement à Genève, sur la base d'un programme de travail acceptable par tous.

La Chine attache également beaucoup d'importance au nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et s'engage à coopérer avec d'autres parties à l'issue positive de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Cette année marque le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace. La tâche commune qui incombe à la communauté internationale consiste à garantir l'utilisation pacifique de l'espace et à empêcher qu'il soit le théâtre d'une course aux armements. La Chine a toujours été favorable à l'utilisation pacifique de l'espace et s'oppose fermement à sa militarisation. La Chine exhorte la communauté internationale à négocier et conclure un nouvel instrument juridique international sur ce sujet. La Chine espère qu'un travail approfondi sur cette question sera rapidement entrepris au sein de la Conférence du désarmement.

La non-prolifération des armes de destruction massive répond aux intérêts communs de tous les pays. La Chine considère qu'une approche globale doit être adoptée pour traiter à la fois les symptômes et les causes fondamentales de la prolifération des armes de destruction massive. Cela exige non seulement qu'un engagement commun soit pris de continuer à œuvrer à l'amélioration de l'environnement international en matière de sécurité, mais aussi à préserver et accroître résolument l'universalité et l'efficacité du régime international de non-prolifération.

De même que de renoncer aux deux poids, deux mesures, il est tout aussi important de s'en tenir à une démarche consistant à régler les différends sur des questions de non-prolifération par la voie du dialogue et de la négociation. Toute initiative de non-prolifération doit contribuer à la sauvegarde de la paix et de la stabilité aux niveaux régional et international. Le lien entre la non-prolifération et le droit aux utilisations pacifiques de la science et des technologies doit être pris en compte de façon appropriée afin de garantir le droit aux utilisations pacifiques, tout en

prévenant efficacement toute activité de non-prolifération.

La Chine est attachée à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et au maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule et en Asie du Nord-Est. À la fin du mois de septembre s'est tenue à Pékin la deuxième session de la sixième série de pourparlers à Six. Grâce aux efforts conjoints des parties intéressées, le document conjoint intitulé « Deuxième série de mesures pour la mise en œuvre de la Déclaration conjointe » a été adopté, marquant une nouvelle étape dans les pourparlers à Six et la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Afin de faire progresser constamment les pourparlers à Six, la Chine continuera de contribuer étroitement, avec les autres parties concernées, à la mise en œuvre, de façon globale et équilibrée, des accords pertinents.

La Chine a toujours été favorable au règlement pacifique de la question nucléaire iranienne par des moyens politiques et diplomatiques, et participe activement aux initiatives diplomatiques à cet égard. La Chine salue les accords sur des modalités de règlement des questions en suspens auxquels sont parvenus l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et espère que des progrès substantiels pourront être rapidement réalisés. La Chine espère également que toutes les parties intéressées feront preuve de davantage de souplesse et de patience et appuieront la cause du règlement pacifique en recherchant une solution globale, à long terme et appropriée de la question nucléaire iranienne. La Chine continuera à jouer un rôle constructif à cet égard.

Cette année marque également le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Au cours de la dernière décennie, le caractère universel de la Convention a beaucoup progressé, et sa mise en œuvre s'est effectuée, dans l'ensemble, de manière régulière et efficace. La Convention a joué un rôle important dans la destruction des armes chimiques et la prévention de leur prolifération. La Chine a fidèlement rempli ses obligations en vertu de la Convention et a utilement contribué à sa mise en œuvre régulière. La Chine appelle toutes les parties à redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre la Convention.

La Chine attache beaucoup d'importance aux problèmes liés aux mines, aux sous-munitions, aux armes légères et de petit calibre. La Chine appuie l'adoption de mesures efficaces pour résoudre, de

façon idoine, ces questions pertinentes, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques et du Programme des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre.

La paix, le développement et la coopération sont devenus des faits nouveaux. En tant que le plus grand pays en développement, la Chine entretient des liens de plus en plus étroits avec les autres pays. Les intérêts communs que partage la Chine avec les autres pays ne cessent de se renforcer. La Chine aspire à un environnement international pacifique et stable pour son développement. Ce faisant, le développement de la Chine contribuera un peu plus à la paix et à la sécurité internationales.

La Chine est toute disposée à coopérer avec tous les autres pays pour promouvoir davantage le processus multilatéral de limitation des armements et de non-prolifération, l'objectif étant de bâtir un monde harmonieux caractérisé par une paix stable et une prospérité commune.

M^{me} Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Veuillez accepter mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pourrez compter sur l'entière coopération de la délégation brésilienne afin que cette session soit couronnée de succès.

Je me réjouis beaucoup de la nomination de l'Ambassadeur Sergio Duarte aux fonctions de Haut Représentant pour les affaires de désarmement. Je suis convaincue que sous la direction de l'Ambassadeur Duarte, dont la carrière exemplaire dans la diplomatie multilatérale, notamment dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, n'est plus à rappeler, le Bureau des affaires de désarmement perpétuera la tradition d'excellence de l'ancien Département pour les affaires de désarmement et contribuera beaucoup au progrès en matière de désarmement et de non-prolifération.

Nous souscrivons entièrement aux vues exprimées par le représentant de la République dominicaine au nom du Groupe de Rio et par le représentant du Mexique au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Le Brésil appuie fermement l'initiative récente du Secrétaire général visant à revitaliser l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération grâce à des efforts plus concrets et mieux ciblés. Son engagement personnel à cet égard, conjointement aux mesures

prises par le nouveau Bureau des affaires de désarmement, pourrait nous fournir l'impulsion dont nous avons tant besoin pour surmonter l'impasse actuelle qui freine tout progrès. La présente session de la Première Commission, la première sous l'administration du Secrétaire général Ban Ki-moon, est donc appelée à jouer un rôle unique dans l'examen des nouveaux choix en matière de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements.

Nous assistons aujourd'hui à une dégradation progressive du mécanisme multilatéral de désarmement. Les échecs successifs démontrent malheureusement une absence de communauté de vues et une tendance croissante au non-respect des engagements et obligations souscrits en vertu d'instruments internationaux juridiquement contraignants.

Selon nous, l'absence de progrès notables en matière de limitation des armements ne devrait pas susciter en nous le désespoir ou l'apathie mais, au contraire, nous encourage à prendre de nouvelles mesures. Notre tâche consiste à concevoir de nouvelles initiatives et avancer de nouvelles propositions susceptibles de déboucher sur des recommandations concrètes et réalisables dans le domaine du désarmement et d'ouvrir la voie à un scénario international plus propice à une sortie de crise.

Malgré toutes les difficultés, il existe quelques signes encourageants. De l'avis du Brésil, le rapport publié l'année dernière par la Commission sur les armes de destruction massive, intitulé « Les armes de la terreur : libérer le monde des armes nucléaires, biologiques et chimiques », est un outil précieux pour identifier les causes de la stagnation actuelle que connaissent les instances mondiales chargées de la maîtrise des armements et du désarmement.

Par ailleurs, l'article publié dans le *Wall Street Journal* par quatre anciens éminents responsables américains, où figurent des mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire, est incontestablement positif. Tout aussi encourageante l'intervention de Margaret Beckett, ancienne Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Royaume-Uni, lors du séminaire organisé en juin dernier par la Fondation Carnegie Endowment, où elle appelle à un engagement véritable à l'égard du désarmement nucléaire ainsi qu'à des mesures concrètes dans ce sens. Toutes ces idées devraient faire l'objet d'un examen approfondi de la part de la communauté internationale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, un instrument fondamental s'agissant de la mise en œuvre du désarmement nucléaire et de la garantie du droit des États à mettre au point et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Traité n'a jamais revêtu autant d'importance.

Au moment où débute un nouveau cycle d'examen de l'application du TNP, certaines initiatives non conformes aux objectifs du Traité sont une source d'inquiétude. L'application sélective des obligations en matière de désarmement convenues, sur la base du consensus, s'accompagne d'efforts constants pour renforcer des mécanismes de non-prolifération qui pourraient freiner la coopération dans le domaine de la mise au point et de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Aujourd'hui, alors que nous nous penchons sur la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement, il ne nous est pas possible de dissimuler notre déception quand nous constatons que les promesses faites par les États dotés d'armes nucléaires en faveur du désarmement nucléaire sont en deçà de nos attentes. Les modestes avancées réalisées en matière de réduction des arsenaux nucléaires ont un caractère provisoire, car elles ne sont pas le fruit d'accords irréversibles et vérifiables, négociés au niveau multilatéral, et peuvent donc être aisément remises en question.

C'est la raison principale de la proposition présentée par le Brésil en mai dernier, à Vienne, lors de la première session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP en 2010, qui vise l'établissement par le Secrétariat, sur la base des informations à sa disposition, d'un tableau comparatif des mesures adoptées par les États dotés d'armes nucléaires conformément à leurs obligations en vertu de l'article VI. Cette mesure apporterait au processus de désarmement nucléaire le surcroît de transparence dont il a tellement besoin et permettrait aux États parties de mieux évaluer les progrès accomplis dans ce domaine.

En outre, il ne semble pas qu'il existe un sentiment d'urgence s'agissant de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). À l'instar de la majorité écrasante des États parties au TNP, le Brésil considère que l'entrée en vigueur du TICEN est une mesure essentielle vers la

non-prolifération et le désarmement nucléaires. Plus longtemps le Traité restera inefficace, plus cette situation sera néfaste aux efforts de non-prolifération. Nous ne devons pas le reléguer aux oubliettes. Agir ainsi reviendrait à ne plus pouvoir repérer à temps l'émergence d'une nouvelle vague d'armement nucléaire.

Pour leur part, les zones exemptes d'armes nucléaires sont appelées également à jouer un rôle majeur dans la promotion du désarmement nucléaire et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Compte tenu du fait que les zones exemptes d'armes nucléaires permettent d'accroître la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial, cette année encore, le Brésil, au côté de la Nouvelle-Zélande, présentera un projet de résolution sur la question de l'hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires.

Dans le domaine des armes classiques, l'accès facile aux armes légères et de petit calibre attise les conflits, encourage le crime violent et le terrorisme, entrave la reconstruction après un conflit et compromet à long terme le développement durable. Le Brésil attache une très grande importance au mécanisme de suivi du Programme d'action, grâce auquel la communauté internationale peut procéder à une évaluation de l'application de ses dispositions depuis l'adoption du Programme en 2001.

Nous nous déclarons également en faveur d'un traité sur le commerce des armes. Le Brésil prend une part active aux débats portant sur la nécessité d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur le commerce des armes classiques. Dans sa réponse au Secrétaire général, en début d'année, à propos de la viabilité, du champ d'application et des paramètres généraux d'un tel traité, le Brésil a souligné que les débats sur cette question devaient déboucher sur un instrument régissant efficacement le commerce des armes classiques sans interférer sur le droit des États à fabriquer, importer, exporter, transférer et conserver de telles armes et munitions. Nous attendons maintenant avec un vif intérêt un rapport reflétant les vues des États Membres en vue de la préparation de la prochaine réunion du Groupe d'experts en 2008.

Les résultats de la présente session de la Première Commission seront évalués non seulement à l'aune du nombre de résolutions adoptées, mais aussi de notre aptitude à faire progresser le mécanisme de désarmement vers un réengagement et des discussions et négociations productives. Nous espérons que les

délibérations à la présente session permettront de progresser vers un consensus général afin de relever les défis de l'heure qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation est heureuse de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission pour la présente session et compte sur vos efforts pour mener la Commission, grâce à votre sagesse et à votre expérience, vers la réalisation de ses objectifs. Ma délégation vous assure de sa volonté de coopérer avec vous, avec le Bureau et toutes les délégations afin d'aboutir aux résultats fructueux auxquels nous aspirons tous cette année.

Je voudrais tout d'abord exprimer mon appui à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale traverse encore une période délicate de son histoire dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, une période caractérisée par des défis croissants à la stabilité régionale et à la sécurité internationale, ce qui représente une menace pour la crédibilité des traités et conventions précédemment conclus par la communauté internationale dans l'espoir de voir les États honorer leurs engagements à l'égard d'un désarmement général et complet, un des plus nobles objectifs des Nations Unies. Nous avons assisté l'année dernière à un recul concernant les objectifs du désarmement et de la non-prolifération.

En ce qui concerne le désarmement, les États dotés d'armes nucléaires continuent d'esquiver leurs responsabilités s'agissant des mesures positives à prendre dans ce domaine, à l'exception d'un État. Au moins un autre État nucléaire a poursuivi la mise au point de nouvelles catégories d'armes nucléaires, tandis qu'un autre a continué d'augmenter le nombre d'armes nucléaires en sa possession.

Quant à la non-prolifération, nous avons été témoins d'efforts visant à accorder la priorité à la non-prolifération tout en négligeant le désarmement nucléaire. Nous avons également assisté à des tentatives pour empêcher les États non dotés d'armes nucléaires d'exercer leur droit inhérent de recourir à la technologie et à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En outre, nous avons été témoins d'efforts plus néfastes et dangereux visant à ne pas faire pression sur les États qui ne sont pas parties au Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour qu'ils adhèrent au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires afin de réaliser l'universalité du Traité. Certains sont même allés, en violation de leurs engagements en vertu du TNP, jusqu'à accroître leur coopération avec ces États dans le domaine du nucléaire militaire, ce qui compromet sensiblement les objectifs et l'efficacité du TNP.

La situation est plus grave encore lorsque des États développés défient ouvertement un des piliers fondamentaux du TNP, à savoir le droit inhérent à tout États non doté d'armes nucléaires de recourir, de manière inconditionnelle, à la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Comment peut-il en être ainsi, puisque ce droit inaliénable d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques a été reconnu par les États dotés d'armes nucléaires en échange du renoncement à l'option nucléaire militaire dans le cadre d'un traité équilibré qui n'a jamais stipulé le droit des États dotés d'armes nucléaires de conserver indéfiniment leurs armes nucléaires? Il n'a jamais été prévu non plus dans le Traité de permettre aux États qui ne sont pas parties au TNP d'acquérir davantage d'armes nucléaires avec le soutien des États parties au TNP.

À la lumière de ce qui précède, l'Égypte juge préoccupant le contexte international en matière de désarmement et de non-prolifération aux niveaux régional et international, notamment en ce qui concerne le respect par la communauté internationale de la priorité accordée aux objectifs de longue date figurant dans les instruments et traités internationaux, les résolutions des Nations Unies et les décisions adoptées dans le cadre des instances internationales compétentes.

Ainsi, pour lutter contre le recours aux deux poids, deux mesures et à la politisation qui caractérisent aujourd'hui la sphère du désarmement, le Mouvement des pays non alignés continue d'œuvrer en faveur de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin de rétablir la confiance et la crédibilité du régime de désarmement nucléaire et, par là, la crédibilité du régime de non-prolifération.

La prorogation indéfinie du TNP en 1995 a été décidée dans le cadre d'un train de mesures comprenant l'adoption d'une résolution sur le Moyen-Orient associant fondamentalement la prorogation indéfinie du Traité, la création d'une zone exempte

d'armes nucléaires au Moyen-Orient, l'adhésion d'Israël au TNP et le placement de toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Malgré cela, 12 ans après l'adoption de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, nous n'avons constaté aucun progrès notable dans la mise en œuvre de cette résolution.

Il est vraiment regrettable que l'absence de volonté pour ce qui est de la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient coïncide avec une succession de revers dans le domaine du désarmement, notamment l'incapacité du Sommet mondial de 2005 à faire référence au désarmement, et l'échec de la Conférence d'examen du TNP, cette même année.

Il convient d'ajouter à cela la conclusion infructueuse en 2006 de la Conférence d'examen du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, l'incapacité à se mettre d'accord sur la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et l'échec de la Conférence du désarmement pour ce qui est d'entamer des débats de fond sur les principales questions de désarmement.

Pourtant, le plus grand danger qui plane sur les buts et objectifs du TNP, c'est la menace d'une modification des directives du Groupe des fournisseurs nucléaires pour permettre à ses membres de coopérer avec les États qui ne sont pas parties au TNP dans le domaine nucléaire. Cela constituerait une contradiction flagrante par rapport à la lettre et à l'esprit du TNP et à la décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, adoptée dans le cadre de la prorogation indéfinie, notamment au libellé des paragraphes 12 et 13 de son dispositif. L'Égypte prie instamment les membres du Groupe des fournisseurs nucléaires de continuer à respecter et à mettre en œuvre les engagements contractés en vertu du Traité conformément à la décision susmentionnée et de ne pas contribuer à l'effondrement du régime de non-prolifération nucléaire en éliminant totalement toute possibilité de réaliser l'universalité du Traité du fait de leur coopération avec des États qui se trouvent en dehors de son champ d'application.

L'Égypte est fermement attachée aux buts et objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. L'échec des efforts visant à faire progresser la mise en œuvre des résolutions et instruments internationaux ne devrait nullement compromettre les réalisations déjà accomplies dans ce domaine, ni servir, par une réinterprétation de ces traités, les programmes politiques de quelques-uns, auxquels la communauté internationale ne souscrit pas.

Sur la base de ce qui précède, l'Égypte présente chaque année un projet de résolution relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et présente, avec les autres États membres de la Ligue des États arabes, un autre projet de résolution sur le danger de prolifération nucléaire au Moyen-Orient. L'Égypte se félicite du consensus obtenu sur le premier projet de résolution et attend avec intérêt que se dessine une volonté commune de le mettre en œuvre et de créer dès que possible cette zone.

L'Égypte s'emploiera à renforcer l'appui dont bénéficie la résolution relative au risque de danger nucléaire au Moyen-Orient, élaborée sur une base objective et non discriminatoire, ce qui est essentiel si l'on veut que la communauté internationale se penche avec sérieux et efficacité sur ce danger, notamment à la lumière des déclarations de responsables israéliens concernant l'armement nucléaire israélien, lesquelles n'ont pas suscité l'attention nécessaire des instances traitant du désarmement ou de la non-prolifération nucléaires.

Au terme de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2010, et en espérant que la deuxième session du Comité préparatoire prévue à Genève en 2008 sera couronnée de succès, il convient de faire le bilan des efforts déployés par le Comité pour hâter la mise en œuvre des décisions et résolutions adoptées lors de la Conférence d'examen de 1995 sur la prorogation indéfinie du TNP, ainsi que les 13 mesures pratiques sur le désarmement nucléaire adoptées en 2000 pour constituer un plan d'action visant à renforcer la crédibilité du Traité et le processus d'examen lui-même.

Dans ce contexte, la Coalition pour un nouvel ordre du jour continue de souligner la nécessité urgente de préserver le TNP en demandant à la communauté internationale de l'appliquer fidèlement et de respecter les décisions prises par les Conférences d'examen de 1995 et 2000. La délégation égyptienne présentera à

ses partenaires de la Coalition un nouveau projet de résolution sur ce sujet. Nous attendons de la communauté internationale qu'elle s'engage de nouveau à préserver la crédibilité du TNP, grâce à un appui renforcé à cette résolution et à sa mise en œuvre, ainsi que des résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée.

Par ailleurs, l'Égypte appuie les efforts résolus déployés l'année dernière par la Conférence du désarmement à Genève, qui visent la reprise des négociations, notamment les efforts portant sur la négociation d'un traité d'interdiction des matières fissiles conformément à l'initiative des six Présidents de la Conférence. L'Égypte voit dans ces efforts le point de départ d'un débat sur les moyens de progresser sur cette question et réaffirme le mandat de l'Ambassadeur Shannon tel qu'entériné par le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000. À notre avis, ce mandat servira l'intérêt général, car il s'agit d'un mandat consensuel qui permettra de sauvegarder la contribution du traité d'interdiction des matières fissiles à la réalisation du désarmement nucléaire.

Pour l'Égypte, combattre et prévenir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est un objectif important pour la communauté internationale, que tous les États doivent réaliser de façon collective. Selon nous, il n'existe pas de meilleure base que le Programme des Nations Unies en vue de combattre, prévenir et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects en tant que cadre consensuel politiquement contraignant. Nous restons favorables à sa mise en œuvre et présenterons des rapports nationaux dans ce sens.

Dans cet ordre d'idées, nous saluons la conclusion en juin des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage illicite des armes légères et de petit calibre et le rapport consensuel des experts appuyant le futur travail constructif sur cette question. Nous espérons que de nouveaux efforts seront faits pour lutter contre ce phénomène dangereux, qui a une incidence négative et directe sur la paix et la sécurité internationales, notamment sur le continent africain, où ces armes sont largement utilisées.

En outre, l'Égypte suit de près l'évolution de la situation concernant le nombre d'initiatives présentées par la Première Commission et d'autres instances, y compris un traité sur le commerce des armes destiné à réglementer le commerce des armes classiques, à

propos duquel l'Assemblée générale a adopté une résolution l'année dernière. L'Égypte entend participer activement à toutes les étapes des discussions portant sur la viabilité de ce traité et d'autres questions, telles que celles portant sur les sous-munitions, discussions qui, nous le croyons, ne bénéficieront d'un appui suffisant que si elles se déroulent en pleine transparence, dans le cadre multilatéral des Nations Unies.

Le Secrétaire général attache beaucoup d'importance à la revitalisation de l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération. En conséquence, le Département des affaires de désarmement a été restructuré et un Haut Représentant a été nommé pour assumer cette tâche. Nous nous félicitons de cette décision et l'approuvons. Nous félicitons l'Ambassadeur Duarte, Haut Représentant du Secrétaire général, et lui souhaitons tout le succès dans sa difficile tâche.

La restructuration du Département des affaires de désarmement devrait permettre de présenter plus aisément aux États membres des propositions de fond en vue d'un examen plus efficace par la communauté internationale de l'ordre du jour en matière de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire. Nous attendons avec impatience de recevoir du Secrétaire général des propositions de fond sur le renforcement du rôle du Haut Représentant dans la réalisation de cet objectif.

M. Abdul Razak (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la Malaisie, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre expérience, vos connaissances et votre direction seront essentielles pour faire avancer nos travaux. Ma délégation est disposée à coopérer avec vous et avec d'autres délégations.

Ma délégation tient également à adresser ses vives félicitations à l'Ambassadeur Sergio Duarte pour sa nomination aux fonctions de Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement.

La Malaisie estime que les travaux de la Commission revêtent une importance particulière. Ses décisions démontrent à un plus large public en dehors de cette salle notre attachement à l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération.

Dès l'abord, ma délégation tient à s'associer à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par le Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La Malaisie réaffirme que nos travaux devraient avoir pour objectif un désarmement général et complet par l'entremise d'une approche multilatérale. Tout en sachant que la non-prolifération et le désarmement sont des processus qui se renforcent mutuellement, ma délégation constate avec préoccupation que les progrès accomplis en matière de non-prolifération ne s'accompagnent pas d'engagements en matière de désarmement, notamment de désarmement nucléaire.

La Malaisie reste convaincue que la détention d'armes nucléaires par des États continue de conforter le souhait d'autres États d'acquiescer ou de posséder de telles armes. À ce propos, nous sommes également profondément préoccupés par le fait que certains États dotés d'armes nucléaires sont considérés comme procédant à de nouvelles améliorations qualitatives de leurs arsenaux nucléaires, ainsi qu'au renforcement des doctrines et stratégies de défense fondées sur le nucléaire.

Par ailleurs, alors que les progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire ne sont pas de la même amplitude, on observe une tendance croissante de la part de certains à se concentrer sur le renforcement des mesures de non-prolifération. Ce statu quo, en vertu duquel la non-prolifération nucléaire fait l'objet de davantage d'efforts et d'attention, alors que les progrès, ou l'absence de progrès, ne sont pas perceptibles en matière de désarmement, ne saurait être maintenu.

Ces deux questions nécessitent un examen simultané, car un manque d'équilibre dans la mise en œuvre des objectifs de désarmement et de non-prolifération du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne fera qu'entamer la confiance des États non dotés d'armes nucléaires dans le contenu original du Traité, en créant un climat d'incertitude dangereux, ce qui n'est guère encourageant au moment où nous entamons un nouveau cycle en vue du succès de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Ma délégation continue d'espérer que les États dotés d'armes nucléaires seront en mesure de concrétiser leurs vives préoccupations face à la prolifération des armes nucléaires en traitant

efficacement la question et en faisant preuve de la volonté politique nécessaire pour faire progresser le désarmement nucléaire.

Dans cet esprit, ma délégation rappelle que, lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000, les États parties dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement sans équivoque d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire, conformément aux dispositions de l'article VI du Traité. À cette fin, ma délégation estime que l'octroi de garanties de sécurité négatives est un pas important et concret vers le désarmement nucléaire.

Dans le même ordre d'idées, un moyen pratique et concret de traiter la question des garanties de sécurité négatives consiste à créer des zones exemptes d'armes nucléaires. Au niveau régional, la Malaisie est devenue partie au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est en 1995. La Malaisie exhorte les États dotés d'armes nucléaires à devenir parties au Protocole à ce traité dès que possible.

De l'avis de la Malaisie, la création de zones exemptes constitue un tremplin pour la promotion du désarmement régional, permettant ainsi d'accroître la sécurité de tous les États et de contribuer à terme à la paix et à la sécurité internationales.

À cet égard, la Malaisie déplore le fait qu'il n'existe toujours pas de zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Aussi ma délégation s'associe-t-elle à l'appel en faveur de la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. L'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient, lors de la Conférence d'examen du TNP en 1995, a été un élément essentiel du marché conclu lors de cette conférence, contribuant ainsi à la décision des États parties de proroger indéfiniment le Traité.

Dans ce contexte, la Malaisie lance à nouveau un appel à Israël, seul État non signataire du TNP au Moyen-Orient, d'adhérer immédiatement au Traité, ce qui constituerait une mesure de confiance importante et contribuerait sensiblement à l'amélioration de la paix au Moyen-Orient.

En attendant l'adhésion d'Israël au Traité, la Malaisie demande à tous les États dotés d'armes nucléaires d'arrêter immédiatement et sans conditions le transfert d'armes nucléaires, de matériels, de biens et de technologies sensibles vers ce pays. Pour la Malaisie, le fait qu'un État non partie au Traité se voit

accorder un traitement préférentiel par rapport aux États parties constitue une violation flagrante de la lettre et de l'esprit du Traité. Seuls les États non dotés d'armes nucléaires en développement ayant renoncé aux armes nucléaires doivent se voir accorder un traitement préférentiel par rapport aux États non parties pour ce qui est de l'accès à l'équipement, au matériel et à la technologie nucléaires.

La Malaisie prie instamment les trois États non signataires qui demeurent en dehors du TNP d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en vue de réaliser l'universalité du TNP.

Si le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et la création de nouvelles zones constituent un pas positif vers l'objectif du désarmement nucléaire global, ces mesures ne sont pas le seul moyen d'atteindre cet objectif. L'élimination complète des armes nucléaires constitue la seule solution et la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi et leur prolifération.

Afin d'illustrer son attachement à la réalisation du désarmement nucléaire, la Malaisie présentera pour la onzième année consécutive un projet de résolution intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », qui souligne la conclusion unanime de la Cour, selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

La menace posée par d'autres armes de destruction massive devrait aussi nous préoccuper. À cet égard, la Malaisie demande l'interdiction et l'élimination complète de tous les autres types d'armes de destruction massive, y compris les armes biologiques et chimiques. La Malaisie appuie entièrement l'application universelle de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques et l'adhésion universelle à ces conventions, ce qui contribuera sensiblement à la réalisation d'un désarmement général et complet.

Nous célébrons cette année le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques qui, de l'avis général, est un succès, car elle constitue le premier instrument multilatéral prévoyant une interdiction globale et vérifiable de toute une catégorie d'armes de destruction massive. Les dispositions de respect et de vérification

de la Convention sur les armes chimiques sont un acquis significatif résultant des négociations multilatérales sur le désarmement.

Dans cet ordre d'idées, la Malaisie estime que des mesures de vérification efficaces devraient être mises en place pour renforcer la Convention sur les armes biologiques.

Si la vérification est vitale, nous devons promouvoir également la coopération internationale grâce au transfert de technologie, de matériels et d'équipements à des fins pacifiques dans les domaines chimiques et biologiques, en particulier vers les pays en développement.

Depuis 1997, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de s'accorder sur son programme annuel de travail. Pourtant, la Malaisie continue d'espérer que la Conférence du désarmement saura trouver les moyens de surmonter l'impasse actuelle et de poursuivre légitimement ses travaux en tant qu'unique instance de négociations sur le désarmement.

De même, la Malaisie est préoccupée par la prolifération et l'accumulation excessive d'armes classiques et par la question de savoir comment la puissance destructrice provoquée par l'explosion d'une mine antipersonnel ou d'un fusil peut être comparée à la puissance destructrice provoquée par la fission de l'atome ou l'emploi d'agents chimiques. Les souffrances endurées par les victimes des mines ou d'attaques par armes légères sont bien réelles. Elles peuvent aussi nuire gravement au développement économique des communautés et pays pauvres.

La Malaisie a détruit complètement son stock de mines antipersonnel en janvier 2001, devenant ainsi le premier pays d'Asie à agir dans ce sens. La Malaisie appuie les efforts humanitaires déployés au niveau international pour interdire les mines antipersonnel. À cet égard, nous appelons les pays, en particulier les pays d'Asie du Sud-Est, à devenir parties à la Convention d'Ottawa.

La Malaisie appuie les efforts en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Sur le plan intérieur, la Malaisie a mis en place une législation rigoureuse et appropriée, des procédures administratives et une réglementation pour un contrôle efficace de la production d'armes légères et de petit calibre, ainsi que des exportations, des importations, du

transit et du transfert de ces armes, afin de prévenir leur fabrication illégale et leur trafic illicite ou leur détournement illégal vers une utilisation non autorisée.

Pour terminer, je tiens à vous féliciter une fois encore, Monsieur le Président, pour votre élection et à vous dire combien ma délégation est résolue à œuvrer avec vous à l'issue positive de la Première Commission, avec l'espoir que grâce au travail que nous accomplissons ici, nous contribuerons à la réalisation d'un désarmement général et complet.

M. Tarui (Japon) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que, grâce à votre expérience et à vos qualités de diplomate, vous saurez conduire avec succès nos délibérations à la présente session. Vous pourrez compter sur le plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de cette tâche essentielle.

Après des années décevantes, la lumière semble revenir sur le désarmement et la non-prolifération. En 2005 et 2006, aucun consensus ne s'est dégagé sur un document de fond, notamment lors des trois principales conférences multilatérales. Toutefois, une amélioration semble se dessiner s'agissant du désarmement et de la non-prolifération.

En décembre de l'année dernière, la sixième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines a abouti à une issue positive. Dans le Document final de cette conférence, nous sommes convenus de mesures de fond, y compris concernant les activités d'intersessions et la création d'une Unité d'appui à la mise en œuvre.

L'élan suscité l'année dernière au sein de la Conférence du désarmement a été préservé et s'est intensifié au cours de la session de cette année. La Conférence du désarmement a été sur le point cette année de parvenir à un consensus sur son programme de travail, contenu dans le document CD/2007/L.1, qui prévoirait le lancement de négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles ainsi que des débats approfondis sur les autres questions centrales à l'ordre du jour. La Conférence doit adopter rapidement un programme de travail et entamer des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles dès sa convocation en 2008, afin de recouvrer son mandat initial en tant qu'unique instance multilatérale de négociations de la communauté internationale.

En mai dernier, la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2010, présidée par M. Yukiya Amano, Ambassadeur du Japon auprès des organisations internationales à Vienne, a achevé avec succès ses travaux, malgré un certain retard dans l'adoption de l'ordre du jour et le lancement de discussions de fond. Le succès de cette session s'explique par le climat considérablement amélioré dans lequel les débats se sont déroulés, en comparaison avec l'acrimonie qui avait caractérisé la Conférence d'examen du TNP en 2005. La deuxième session du Comité préparatoire est prévue en avril de l'année prochaine à Genève, et nous espérons que les États parties profiteront de l'amélioration intervenue après la première session du Comité préparatoire pour faire de nouveaux progrès substantiels en vue du succès de la conférence d'examen en 2010.

Il a été convenu de créer un groupe d'experts gouvernementaux en vue de parvenir à un traité sur le commerce des armes l'année prochaine. La diffusion non maîtrisée des armes classiques est la cause de nombreuses victimes dans les conflits. Un traité sur le commerce des armes peut garantir le transfert responsable des armes classiques, prévenir et stopper les décès causés par les armes classiques illicites.

En tant qu'un des auteurs initiaux de la résolution relative au traité sur le commerce des armes, le Japon a été encouragé par la réaction enthousiaste des États Membres et le nombre sans précédent de gouvernements qui ont fait part de leurs vues au Secrétaire général concernant un traité sur le commerce des armes. Le Japon entend faire de son mieux pour préserver l'élan des débats sur un traité portant sur le commerce des armes.

D'une façon générale, nous pouvons affirmer que la communauté internationale dispose désormais de meilleures perspectives d'avenir concernant le désarmement et la non-prolifération. Gardons-nous cependant de trop d'optimisme. La communauté internationale continue d'être confrontée à de graves défis, qui exigent une attention particulière. Ainsi que l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Koumura, dans sa déclaration au cours du débat général, le 28 septembre dernier, les Nations Unies doivent se transformer en une « instance » chargée d'« agir ». Il appartient à la Première Commission de préserver le vent favorable qui souffle actuellement et de relever avec détermination les défis auxquels nous sommes confrontés.

L'élimination complète des armes nucléaires figure parmi les défis les plus importants auxquels est confrontée l'humanité, mais sa mise en œuvre se fait encore attendre. D'après certaines estimations, on compte 27 000 armes nucléaires sur Terre. Ce chiffre doit être réduit de manière drastique, tout comme la levée de l'état d'alerte instantanée de ces armes.

En outre, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) n'est pas encore entré en vigueur. Nous devons redoubler d'efforts pour obtenir son entrée en vigueur. L'essai nucléaire proclamé par la République populaire démocratique de Corée, le 9 octobre dernier, en a souligné l'urgence.

Seul pays dans le monde ayant subi une dévastation nucléaire, le Japon réitère sa détermination de renforcer des efforts internationaux en faveur du désarmement nucléaire et, à cette fin, nous présenterons à nouveau un projet de résolution prévoyant des mesures concrètes en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, comme celles que je viens de mentionner.

De concert avec la Colombie et l'Afrique du Sud, nous présenterons un projet de résolution sur les armes légères et de petit calibre.

Dans le domaine des armes classiques figure la question cruciale des sous-munitions. Le Japon est pleinement conscient des problèmes humanitaires qu'elles entraînent. La communauté internationale devrait traiter efficacement ce problème en établissant un équilibre entre les problèmes humanitaires et les exigences de sécurité, en y associant les principaux producteurs et détenteurs de ces armes. C'est pourquoi le Japon appuie le lancement de négociations dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques.

La prolifération des risques liés aux armes de destruction massives – nucléaires, biologiques et chimiques – et à leurs vecteurs est considérable. L'Accord sur des garanties globales et son protocole additionnel doivent être universalisés et strictement respectés. Les États sont tenus de mettre en place et de renforcer le contrôle des exportations, conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

En outre, l'Initiative de sécurité en matière de prolifération est devenue un outil important pour dissuader le transfert illicite d'armes de destruction massive, de matériels et de technologie connexe.

Les risques liés à la prolifération nucléaire régionale revêtent toujours autant de gravité et

d'actualité. Le Japon est profondément préoccupé par l'essai nucléaire proclamé par la République populaire démocratique de Corée, le 9 octobre de l'année dernière. Tout en accueillant favorablement les progrès récents accomplis dans les Pourparlers à Six, nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de se conformer rapidement aux dispositions de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité, et nous appelons tous les États Membres à mettre pleinement en œuvre ces dispositions.

Nous continuerons à œuvrer activement au règlement pacifique des questions nucléaires dans le cadre des Pourparlers à Six. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures concrètes conformément à la deuxième série de mesures récemment adoptées pour la mise en œuvre de la Déclaration conjointe et à progresser résolument vers la mise en œuvre de la Déclaration conjointe du 19 septembre 2005.

En ce qui concerne les questions nucléaires de l'Iran, le Japon espère que l'Iran coopèrera sincèrement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au règlement des questions en suspens. De plus, l'Iran doit faire de nouveaux efforts pour rétablir la confiance de la communauté internationale en répondant sincèrement et sans délai aux exigences figurant dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil de l'AIEA.

L'exigence toujours croissante en matière d'énergie nucléaire, en raison du réchauffement mondial et de la sécurité énergétique globale, nous a contraints à traiter à la fois la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la prévention de la prolifération. Une manière de répondre à ces deux exigences consiste à garantir la fourniture de combustible nucléaire. Plusieurs propositions, dont celle du Japon, ont été présentées, et le Directeur général de l'AIEA a présenté un rapport fondé sur ces propositions en juin dernier. Le Japon continuera à participer activement aux discussions de fond conduites dans le cadre de l'AIEA.

Je voudrais ici rappeler l'importance que revêt l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, qui permettra à la communauté internationale de relever efficacement ces défis au niveau local. Le Japon encourage les États Membres à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général relatif à l'étude des

Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et de partager ces informations avec la Première Commission concernant les efforts déployés à cette fin.

La Première Commission doit s'attaquer d'urgence à ces défis. De plus, je tiens à souligner que toutes ces questions pressantes doivent être abordées, main dans la main, avec la société civile, qui joue un rôle déterminant dans le désarmement et la non-prolifération. Le Japon espère sincèrement que la tendance positive actuelle sera maintenue au sein de la Commission et au-delà.

M. Aas (Norvège) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à cette fonction importante et de vous assurer du soutien constructif de ma délégation dans les semaines à venir.

Je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Sergio Duarte dans ses nouvelles fonctions de Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement. La Norvège se réjouit par avance de travailler avec lui et avec son équipe dévouée.

Alors que débute la présente session de la Première Commission, la Norvège maintient deux priorités fondamentales : premièrement, la réduction des dangers nucléaires et, deuxièmement, la réduction des souffrances infligées par des armes classiques illicites ou inhumaines.

Si nous voulons réduire les dangers nucléaires, nous devons dégager des terrains d'entente sur la non-prolifération et sur le désarmement. Nous devons freiner la propagation des armes nucléaires. Nous devons restreindre le nombre et le rôle des arsenaux nucléaires dans les stratégies nationales de sécurité. Nous devons veiller à ce qu'une extension de l'énergie nucléaire ne s'opère pas au détriment du régime de non-prolifération ni de la paix et de la sécurité. Nous devons reconnaître que la réduction des dangers nucléaires impose des responsabilités pour tous les États.

Si nous voulons réduire les souffrances infligées par certaines armes classiques, nous devons réconcilier les problèmes légitimes de souveraineté et de sécurité avec les problèmes humanitaires. Nous devons agir sur les deux plans.

Les positions spécifiques de mon gouvernement sur la plupart des questions qui seront débattues à la

présente session seront précisées la semaine prochaine, lors du débat thématique. Qu'il me soit permis maintenant de centrer mon intervention sur quelques aspects fondamentaux des deux priorités que j'ai mentionnées.

Premièrement, nous ne devons pas abandonner un ordre du jour sur le désarmement nucléaire global. Mon gouvernement se félicite des réductions en cours dans les arsenaux nucléaires. Nous espérons que le Traité de réduction des armements stratégiques (START) sera renforcé lorsqu'il viendra à expiration en 2008. Il en va de même du Traité de réduction des armements stratégiques offensifs, qui viendra à expiration en 2012.

Aussi positives soient-elles, les réductions ne sauraient à elles seules satisfaire le souhait de tant d'entre nous d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires d'étudier un degré plus élevé de la levée de l'état d'alerte instantanée, un espace élargi entre les armes et leurs vecteurs et des interdictions juridiques des essais nucléaires et de la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes.

Par ailleurs, les États non dotés d'armes nucléaires ne peuvent ni ne doivent demeurer de simples observateurs ou demandeurs. Pour sa part, la Norvège consacre des sommes considérables au démantèlement des sous-marins nucléaires et à la sécurisation des matériels nucléaires et radioactifs.

Les États non dotés d'armes nucléaires peuvent faire d'autres contributions importantes, en ratifiant notamment le Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En traitant les problèmes de sécurité régionale et en œuvrant avec les États dotés d'armes nucléaires à la promotion de la transparence, les États non dotés d'armes nucléaires peuvent faciliter le progrès vers le désarmement nucléaire.

Deuxièmement, nous devons être vigilants face à des terroristes qui voudraient utiliser des armes de destruction massive pour tuer des civils innocents. Il est incontestable que la prévention des actes de terrorisme nucléaire est devenue une priorité globale majeure.

Mon gouvernement concentre ses efforts sur la réduction de l'emploi d'uranium hautement enrichi dans le secteur civil. Une nouvelle fois, une série de mesures préventives s'impose, qui vont de la

ratification et de l'adhésion à une série de conventions internationales et de résolutions du Conseil de sécurité jusqu'au renforcement des capacités et à la lutte contre le commerce illicite des matériels nucléaires. L'essentiel, c'est que la prévention du terrorisme nucléaire exige une coopération internationale large et soutenue.

Troisièmement, nous devons progresser vers des accords internationaux de coopération pour la fourniture sûre du combustible nucléaire. Le droit à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire ne peut être garanti sans que soient créées les installations nécessaires à la production du combustible. Le défi consiste à mettre en place un système sûr, prévisible, efficace et abordable pour la fourniture de combustible nucléaire. Nous appuyons entièrement les efforts déployés par l'AIEA, car cette question est pour nous de la plus haute importance aux niveaux stratégique et économique. On ne saurait sous-estimer ses incidences sur la non-prolifération et le désarmement.

Quatrièmement, et notamment sous une présidence africaine des plus heureuses, nous devons nous acquitter de notre responsabilité en protégeant les civils innocents des armes classiques illicites et inhumaines. Mon gouvernement espère que tous les décideurs s'emploieront résolument à parvenir à l'interdiction des sous-munitions, qui infligent des souffrances humaines inacceptables.

Je rappelle également l'appui de la Norvège à l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes. Nous sommes disposés à coopérer activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux afin d'étudier ces questions pertinentes.

L'année dernière, en cette même commission, l'essai nucléaire perpétré par la République populaire démocratique de Corée a fait l'objet d'une condamnation. Cette année, nous nous sommes tous félicités de la perspective concrète d'une péninsule coréenne dénucléarisée. Cela démontre ce que peut faire une diplomatie épanouie.

Aujourd'hui, les questions clefs en suspens portant sur les activités nucléaires de l'Iran n'ont pas trouvé de réponse. Nous sommes confrontés à de nouvelles tensions concernant la mise au point de

systèmes de défense antimissile. La question d'une éventuelle coopération nucléaire civile avec les États non parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) prête aussi à controverse.

Mon gouvernement croit fermement dans le potentiel d'une diplomatie bien informée et engagée pour régler des problèmes aussi complexes. À cet égard, les Nations Unies ont un rôle déterminant à jouer.

La Commission a pour mission de traiter de questions d'ordre mondial. Ces dernières années, nous nous sommes efforcés de parvenir à une compréhension commune des menaces et des défis auxquels nous sommes confrontés. S'il existe des différences fondamentales dans nos approches des questions urgentes et prioritaires, elles sont trop souvent gâchées par des approches hostiles, rigides et négatives. Il est urgent de rétablir un consensus international afin de faire progresser l'ordre du jour international en matière de désarmement et de non-prolifération.

C'est la raison pour laquelle la Norvège s'est adressée à six autres nations, appartenant à différents groupes régionaux, pour essayer de compenser, du moins en partie, les échecs de la Conférence d'examen du TNP de 2005. Grâce à l'initiative des sept nations, il a été possible d'aboutir à un consensus sur plusieurs questions importantes touchant le désarmement et la non-prolifération, et les membres continuent de travailler de façon officielle pour aboutir à un consensus plus large.

Mon gouvernement a également invité des chercheurs de premier plan et des membres de la société civile issus de différents pays à contribuer à nos efforts. À notre avis, un partenariat constant et efficace, associant gouvernement et société civile, est essentiel pour traiter les défis complexes auxquels nous sommes confrontés, car c'est à un partenariat de ce genre que nous devons le succès des négociations menées dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines, il y a 10 ans.

Enfin, Monsieur le Président, la Norvège demeure attachée, comme toujours, à un dialogue constructif sous votre direction.

La séance est levée à 13 h 5.